

Cent soixante-dixième session

170 EX/22
PARIS, le 20 août 2004
Original anglais

Point 7.4 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE L'UNESCO
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003
ET RAPPORT DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES**

RÉSUMÉ

Le rapport de la Commissaire aux comptes et les états financiers vérifiés, ainsi que le rapport du Directeur général, concernant les comptes de l'UNESCO pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2003, sont présentés au Conseil exécutif conformément aux dispositions de l'article 12.10 du Règlement financier.

Le rapport financier et les états financiers vérifiés, ainsi que l'opinion officielle de la Commissaire aux comptes, sont présentés dans le document DCO/133 (ci-joint) ; le rapport de la Commissaire aux comptes et les observations y relatives du Directeur général seront soumis dans un addendum au présent document (170 EX/22 Add.). Le projet de décision se réfère au document dans son ensemble (170 EX/22 et Add.)

Décision proposée : paragraphe 3.

1. Conformément aux dispositions de l'article 12.10 du Règlement financier, le Conseil exécutif examine les comptes de l'exercice financier vérifiés ainsi que le rapport de la Commissaire aux comptes et les transmet à la Conférence générale en y joignant les observations qu'il juge souhaitables.
2. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note en particulier de l'opinion de la Commissaire aux comptes concernant les états financiers, à savoir que ces derniers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'UNESCO au 31 décembre 2003. Le rapport intégral de la Commissaire aux comptes et les observations du Directeur général sur ce rapport figurent dans le document 170 EX/22 Add.

Projet de décision proposé

3. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant les dispositions de l'article 12.10 du Règlement financier,
2. Ayant examiné le document 170 EX/22 et Add.,
3. Exprime sa satisfaction à la Commissaire aux comptes pour la haute qualité de son travail ;
4. Prend note de l'opinion de la Commissaire aux comptes, à savoir que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'UNESCO au 31 décembre 2003 ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos à cette date, et qu'ils ont été établis selon les conventions comptables énoncées, lesquelles ont été appliquées sur une base conforme à celle de l'exercice financier précédent ;
5. Prend note des soldes non engagés qui figurent à l'état IV par article et approuve les comptes de dépenses présentés ;
6. Invite le Directeur général à faire rapport à la Conférence générale, à sa 33e session, sur la mise en œuvre des recommandations de la Commissaire aux comptes et à soumettre ce rapport, pour examen préalable, au Conseil exécutif à sa 172e session ;
7. Décide de transmettre à la Conférence générale le rapport de la Commissaire aux comptes et les états financiers vérifiés de l'UNESCO pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2003.

DCO/133
PARIS, le 31 mars 2004
Original anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE L'UNESCO
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003**

TABLE DES MATIÈRES

1. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES COMPTES DE L'UNESCO POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003
2. OPINION DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES
3. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS
4. ÉTATS
 - État I État des recettes et des dépenses et évolution des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2003 pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2003
 - État II Bilan, état des réserves et soldes des comptes au 31 décembre 2003
 - État III Fonds appartenant en propre à l'UNESCO (Fonds général, Fonds de roulement et autres) - État des flux de trésorerie pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2003
 - État IV État des crédits du Fonds général - Programme ordinaire et Programme de participation pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2003
3. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
4. TABLEAUX

Recettes et dépenses et évolution des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2001 :

Tableau 1.1	Fonds général
Tableau 1.2	Autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO
Tableau 1.2.1	Activités productrices de recettes
Tableau 1.2.2	Dépenses d'appui du programme au titre des comptes spéciaux et des fonds de dépôt
Tableau 1.2.3	Comptes concernant le personnel
Tableau 1.3	Fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme
Tableau 1.3.1	Comptes spéciaux des instituts
Tableau 1.3.2	Autres comptes spéciaux et fonds de dépôt
Tableau 1.4	Fonds fiduciaires constitués au bénéfice du personnel

Bilan, état des réserves et soldes des Fonds au 31 décembre 2003 pour les Fonds suivants :

Tableau 2.1	Fonds général et Fonds de roulement
Tableau 2.2	Autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO
Tableau 2.2.1	Autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO - Activités productrices de recettes
Tableau 2.2.2	Autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO - Dépenses d'appui au programme au titre des comptes spéciaux et fonds de dépôt
Tableau 2.2.3	Autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO - Comptes concernant le personnel
Tableau 2.3	Fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme
Tableau 2.3.1	Comptes spéciaux des instituts
Tableau 2.4	Fonds fiduciaires constitués au bénéfice du personnel
Tableau 4.1	Fonds général : Programme ordinaire et Programme de participation - Résumé budgétaire et récapitulation des dépenses par poste de dépenses pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2003

5. ANNEXES NON VÉRIFIÉES

Annexe I	Versements à titre gracieux
Annexe II	Rapport sur les comptes spéciaux et les fonds de dépôt créés et clos par l'UNESCO pendant l'exercice financier clos le 31 décembre 2003
Annexe III	Analyse historique des contributions mises en recouvrement à recevoir

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES COMPTES DE L'UNESCO POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003

Situation financière combinée de l'ensemble de l'exercice biennal

1. En 2002-2003, les dépenses consacrées à l'exécution du programme de l'UNESCO (à l'exception de celles qui concernent des fonds fiduciaires constitués au bénéfice du personnel), dont plus de la moitié ont financé des activités qui ne relèvent pas du Programme ordinaire, ont dépassé 1 milliard de dollars. Ces dépenses peuvent être récapitulées comme suit :

	2002-2003		2000-2001	
	Milliers de dollars	%	Milliers de dollars	%
Fonds général (GEF - tableau 1.1)	559.624	49,08	542.799	55,66
Autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO (OPF - tableau 1.2)	69.678	6,11	44.951	4,61
Total, Fonds appartenant en propre à l'UNESCO (A)	629.302	55,19	587.750	60,27
Fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme (PFF - tableau 1.3)	567.417	49,77	441.906	45,32
Moins les virements du Fonds général	(56.750)	(4,96)	(54.495)	(5,59)
Total, Fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme (B)	510.667	44,81	387.411	39,73
Total, Fonds consacrés à l'exécution du programme - (A) plus (B)	1.139.969	100,00	975.161	100,00

Ces excellents résultats ont pu être obtenus grâce aux augmentations ci-après :

Fonds général	16.800 dollars	+ 3,10 %
Autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO	24.700 dollars	+ 55,01 %
Fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme	125.500 dollars	+ 21,35 %

L'augmentation du Fonds général (Programme ordinaire) est due en grande partie au report de crédits de l'exercice 2000-2001 et au taux d'exécution accru enregistré pour 2002-2003. Les autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO ont connu de fortes augmentations de dépenses afférentes au Plan de rénovation ainsi qu'un accroissement des dépenses d'appui au programme pour les activités extrabudgétaires. L'augmentation considérable des fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme (activités extrabudgétaires) est due principalement aux Instituts, en particulier le CIPT et l'IIFE, au programme Pétrole contre nourriture (Iraq) et au fonds-en-dépôt brésilien constitué au profit du donateur.

Engagements de dépenses non liquidés

2. Dans son rapport relatif au précédent exercice biennal, la Commissaire aux comptes a recommandé à l'UNESCO d'"utiliser des mécanismes permettant d'assurer que seuls les engagements valables demeurent en comptabilité à la fin de l'exercice, et que la validité et le montant de ces engagements sont évalués en permanence". L'UNESCO a pris cette recommandation très au sérieux pour la totalité de ses secteurs d'activités (Programme ordinaire et activités extrabudgétaires) et, en plus du travail ordinaire de réexamen continu, a procédé à un tour d'horizon final très détaillé des activités menées au cours de l'exercice. Ce tour d'horizon, qui a débouché sur l'annulation de nombreux engagements caducs, prévisionnels ou non, est attesté par une réduction

du solde total non dépensé qui, de 81 millions de dollars à la fin de 2001, est passé à 64 millions de dollars à la fin de 2003.

Trésorerie

3. Remplissant une fonction centrale de trésorerie pour l'ensemble de l'Organisation, principalement en euros et en dollars des États-Unis, le Siège de l'UNESCO assure la gestion des liquidités et diminue les risques financiers. Dans le cadre d'une politique prudente d'investissement des fonds disponibles, elle privilégie les dépôts à terme auprès de banques internationales de premier plan. De plus, pour garantir une gestion efficace de la trésorerie, elle a recours à des mécanismes de regroupement des liquidités, tout en respectant la nature de la plupart des fonds fiduciaires (816 millions de dollars, soit 90 % du total au 31 décembre 2003).

4. Au cours de l'exercice biennal, les responsables de la trésorerie ont dû faire face à de très fortes fluctuations des taux de change dues, en particulier, à l'appréciation de l'euro de quelque 42 % par rapport au dollar des États-Unis entre janvier 2002 et décembre 2003. Dans l'ensemble, le Programme ordinaire a bénéficié de la protection satisfaisante apportée par le système mixte de fixation des contributions. Les fonds extrabudgétaires ont enregistré des pertes de change qui ont été déduites des intérêts perçus, conformément à la pratique antérieure.

5. Le montant de 98 millions de dollars de contributions dû par les États membres au 31 décembre représente près de trois mois de dépenses et environ quatre fois le niveau du Fonds de roulement. Il s'agit là d'une situation fort préoccupante et tous les États membres qui doivent de l'argent à l'Organisation sont instamment priés de s'acquitter dès que possible de leur dette. En dépit de ces difficultés, une gestion rigoureuse a permis d'éviter les emprunts extérieurs au cours de l'exercice.

Recettes diverses

6. Comme cela est expliqué dans la note 15 afférente aux états financiers, un montant de 5 millions de dollars est disponible pour distribution à certains États membres, conformément aux dispositions de la résolution 32 C/66. Ce montant étant inférieur au plafond de 12,9 millions de dollars autorisé par la Conférence générale, ce solde disponible sera distribué proportionnellement en janvier 2005 à certains États membres à titre d'ajustement de leur contribution pour 2003, comme le prévoit la décision.

Système budgétaire et financier (FABS)

7. En 1999, la Conférence générale a approuvé la proposition de l'UNESCO de renouveler son système informatique budgétaire et financier. La mise en place du système a été confiée à une équipe chargée de faire en sorte qu'il soit prêt à fonctionner le 1er janvier 2002. Ce but a été atteint pour le Siège et, malgré une phase préliminaire un peu difficile en 2002, la gestion du budget et des comptes de l'Organisation a été assurée par le nouveau système pour l'ensemble de l'exercice 2002-2003. Les États membres se souviendront que l'UNESCO avait été critiquée pour la production tardive de ses comptes avec l'ancien système. Il est donc particulièrement agréable d'annoncer que les comptes de l'exercice 2002-2003 ont pu être clos de manière satisfaisante en temps voulu grâce à ce nouveau système et que les états financiers ont été remis à la Commissaire aux comptes le 31 mars 2004, comme le prescrit le Règlement financier.

Engagements relatifs à des prestations à verser aux membres du personnel

8. Conformément à la pratique antérieure, l'UNESCO, comme la plupart des institutions du système des Nations Unies, ne prend généralement pas en compte dans ses états financiers les engagements relatifs à la compensation en argent des congés annuels accumulés, aux indemnités de licenciement, aux primes de rapatriement et au financement des dépenses de santé après la cessation de service. Ces engagements non comptabilisés apparaissent dans la note 12 afférente aux états financiers pour un montant total de l'ordre de 355 millions de dollars. Bien que cette façon de procéder soit autorisée par les normes comptables du système des Nations Unies, les normes internationales exigent que des montants couvrant pleinement ces engagements futurs soient inscrits au budget. Certaines organisations du système des Nations Unies ont donc commencé à prévoir progressivement des crédits pour financer ces engagements. L'UNESCO soumettra au Conseil exécutif, pour examen et transmission éventuelle à la Conférence générale, un document distinct sur ces questions où figureront plusieurs options.

AUDITOR GENERAL OF CANADA
VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA

OPINION DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES

À : la Conférence générale de l'UNESCO

J'ai vérifié le bilan, l'état des réserves et les soldes des comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) au 31 décembre 2003 ainsi que l'état des recettes et des dépenses et l'évolution des réserves et des soldes des fonds, les flux de trésorerie des fonds appartenant en propre à l'Organisation et l'état des crédits du Fonds général pour l'exercice financier clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au Directeur général. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes d'audit communes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et en accord avec les normes de vérification internationales. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondage, dans la mesure où le vérificateur l'estime nécessaire au vu des circonstances, des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le Directeur général, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. J'estime que la vérification à laquelle j'ai procédé offre une base raisonnable à l'opinion que j'émetts ci-après.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'UNESCO au 31 décembre 2003 ainsi que les résultats de ses opérations, l'évolution des réserves et des soldes des fonds, les flux de trésorerie des fonds lui appartenant en propre et l'état des crédits de son Fonds général pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables de l'Organisation énoncées à la note 2 afférente aux états financiers, qui ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice financier précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'UNESCO dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément au Règlement financier de l'Organisation et aux autorisations des organes délibérants.

Conformément à l'article 12.9 du Règlement financier, j'ai également établi un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l'UNESCO à laquelle j'ai procédé.

La Vérificatrice générale du Canada,
Commissaire aux comptes de l'UNESCO

(signé)

Sheila Fraser, FCA
Ottawa (Canada)
16 juillet 2004

**APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003**

Établis par

Approuvés par

Mark L. Warren
Contrôleur financier

Koïchiro Matsuura
Directeur général

UNESCO

**ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET ÉVOLUTION DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003**
(en milliers de dollars des États-Unis)

	FONDS APPARTENANT EN PROPRE A L'UNESCO				FONDS FUDICIAIRES		Eliminations interfonds	Total Fonds gérés par l'UNESCO	
	Fonds général (Programme ordinaire) (GEF)	Autres Fonds appartenant en propre à l'UNESCO (OPF)	Total Fonds appartenant en propre à l'UNESCO		Fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme (PFF)	Fonds fiduciaires constitués au bénéfice du personnel (SFF)		2003	2001
			2003	2001					
(Tableau)	(1.1)	(1.2)			(1.3)	(1.4)			
RECETTES									
Contributions mises en recouvrement	559 481		559 481	544 384	6 905			566 386	551 674
Contributions volontaires	3 769	5 836	9 605	10 302	463 102			472 707	394 653
Activités productrices de recettes		12 558	12 558	12 698	999	13 083		26 640	23 865
Fonds reçus au titre d'arrangements interinstitutions					131 877			131 877	67 395
Allocations provenant d'autres fonds (Programme ordinaire)		13 578	13 578	14 882	22 332	13 722	(49 632)		
Rétribution de services rendus		20 840	20 840	18 422	718	13 722	(20 840)	14 440	12 727
Revenus des placements	1 425	5 907	7 332	10 702	13 438	38 364		59 134	75 907
Ajustements de change et divers	8 478	5 461	13 939	3 127	2 337	7 292		23 568	(8 725)
TOTAL, RECETTES	573 153	64 180	637 333	614 517	641 708	86 183	(70 472)	1 294 752	1 117 496
DÉPENSES									
Dépenses	559 624	69 678	629 302	587 750	567 417	42 625	(70 472)	1 168 872	1 000 092
TOTAL, DÉPENSES	559 624	69 678	629 302	587 750	567 417	42 625	(70 472)	1 168 872	1 000 092
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	(a) 13 529	(5 498)	8 031	26 767	74 291	43 558		125 880	117 404
Augmentation concernant les terrains et bâtiments (Note 11)	2		2	162				2	162
Economies sur des engagements d'exercices antérieurs		493	493					493	
Virements (à destination)/en provenance des réserves	(15 093)	15 093							
Distribution aux membres du SEPU						(31 931)		(31 931)	(39 018)
Diminution des excédents budgétaires (Note 4)	(836)		(836)					(836)	
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	6 181	2 975	9 156	(847)	7 501	3 903		20 560	(1 331)
Réserves et soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	112 029	36 720	148 749	122 667	183 655	33 491		365 895	288 678
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	115 812	49 783	165 595	148 749	265 447	49 021		480 063	365 895

Les notes et tableaux joints aux états financiers en font partie intégrante.

(a) représenté par :

Excédent budgétaire - État IV	2 110
Compte de compensation monétaire	(5 592)
Autres ajustements de change	5 638
Recettes diverses	4 285
Compte spécial des États-Unis - OPF	15 093
Utilisation des crédits reportés	(8 005)
	<u>13 529</u>

UNESCO

BILAN, ÉTAT DES RÉSERVES ET SOLDES DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2003
(en milliers de dollars des États-Unis)

	FONDS APPARTENANT EN PROPRE A L'UNESCO				FONDS FIDUCIAIRES		Eliminations interfonds	Total Fonds gérés par l'UNESCO		
	Fonds général (Programme ordinaire) (GEF) (2.1)	Autres Fonds appartenant en propre à l'UNESCO (OPF) (2.2)	Eliminations interfonds	Total Fonds appartenant en propre à l'UNESCO		Fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme (PFF) (2.3)		Fonds fiduciaires constitués au bénéfice du personnel (SFF) (2.4)	2003	2001
				2003	2001					
ACTIF										
(Tableau)	(2.1)	(2.2)				(2.3)	(2.4)			
Dépôt à vue et à terme (Note 6)	64 571	21 793		86 364	51 258	280 304	441 148	807 816	610 416	
Placement (Note 7)						5 548	89 257	94 805	90 783	
Comptes à recevoir										
Contributions mises en recouvrement à recevoir des États membres (Note 8)	97 731			97 731	74 068			97 731	74 068	
Soldes interfonds	14 128	83 647	(83 647)	14 128	3 668	17 351	2 174	(33 653)		
Autres comptes à recevoir (Note 9)	720	3 403		4 123	6 055	4 444	48 640	57 207	48 463	
Autres actifs (Note 10)	164	1 152		1 316	2 839	1 901	2 344	5 561	5 365	
Terrains et bâtiments (Note 11)	72 891			72 891	72 891			72 891	72 891	
TOTAL, ACTIF	250 205	109 995	(83 647)	276 553	210 779	309 548	583 563	(33 653)	1 136 011	
PASSIF										
Paievements ou contributions reçus d'avance	21 456			21 456	8 626			21 456	8 626	
Prêt pour le bâtiment du BIE (Note 11)	1 938			1 938	1 940			1 938	1 940	
Engagements non liquidés	25 115	5 199		30 314	29 487	33 249		63 563	80 767	
Comptes à payer										
Soldes interfonds	76 076	40 191	(83 647)	32 620	(8 035)	1 033		(33 653)		
Autres comptes à payer	9 271	13 056		22 327	16 453	6 451	5 536	34 314	39 215	
Dépôts des membres							515 733	515 733	388 500	
Autre passif	537	1 766		2 303	13 559	3 368	13 273	18 944	17 043	
TOTAL, PASSIF	134 393	60 212	(83 647)	110 958	62 030	44 101	534 542	(33 653)	655 948	
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS										
Fonds de roulement (Note 3)	30 500			30 500	25 000			30 500	25 000	
Fonds d'immobilisation (terrains et bâtiments) (Note 11)	70 953			70 953	70 951			70 953	70 951	
Réserves d'exploitation (Note 5)		1 695		1 695	3 643	9 116	22 063	32 874	25 521	
Soldes relatifs à des projets financés par des donateurs					5 024	240 084		240 084	176 104	
Excédents budgétaires (Note 4)	7 255			7 255	8 091			7 255	8 091	
Excédents divers (Note 5)	7 104	48 088		55 192	36 040	16 247	26 958	98 397	60 228	
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	115 812	49 783		165 595	148 749	265 447	49 021	480 063	365 895	
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	250 205	109 995	(83 647)	276 553	210 779	309 548	583 563	(33 653)	1 136 011	

Les notes et tableaux joints aux états financiers en font partie intégrante.

UNESCO
FONDS APPARTENANT EN PROPRE A L'UNESCO
(Fonds général, Fonds de roulement et autres)
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003
(en milliers de dollars des États-Unis)

	2003	2001
FLUX DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent net des recettes par rapport aux dépenses	8 031	22 467
Diminution (augmentation) des contributions à recevoir	(23 663)	26 856
Diminution (augmentation) des autres comptes à recevoir	1 932	(495)
Diminution des autres actifs	1 523	2 783
Augmentation des contributions ou des paiements reçus d'avance	12 830	8 223
Augmentation (diminution) des comptes à payer	5 874	(190)
Augmentation des engagements non liquidés	827	199
Diminution des autres passifs	(11 256)	(520)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	(3 902)	59 323
FLUX DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT		
Diminution (augmentation) des soldes interfonds à recevoir	(10 460)	2 173
Augmentation des soldes interfonds à payer	40 655	663
Diminution des emprunts		(15 133)
Diminution du prêt pour le bâtiment du BIE	(2)	(162)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT	30 193	(12 459)
FLUX DE TRÉSORERIE RÉSULTANT D'AUTRES SOURCES		
Distribution au titre du système d'incitation positive	(836)	(675)
Economies ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 174	(4)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	8 477	
RÉSULTAT NET, AUTRES SOURCES	8 815	(679)
AUGMENTATION NETTE DES DÉPÔTS À VUE ET À TERME	35 106	46 185
DÉPÔTS À VUE ET À TERME À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	51 258	5 073
DÉPÔTS À VUE ET À TERME À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	86 364	51 258

FONDS GÉNÉRAL DE L'UNESCO

ÉTAT DES CRÉDITS

PROGRAMME ORDINAIRE ET PROGRAMME DE PARTICIPATION POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003

(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire	CREDITS OUVERTS					Dépenses			Solde non engagé
	31 C/5 approuvé	Fonds de l'exercice 2000-2001 reportés	Virements autorisés	Autres crédits	31 C/5 approuvé et ajusté	Exécutions/décaissements	Eng. de dépenses non liquidés/commandes non exécutées	Total	
TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION									
A. Organes directeurs									
1. Conférence générale	6 293		120		6 413	5 434	478	5 912	500
2. Conseil exécutif	7 839		64		7 903	7 340	27	7 367	536
Total, Titre IA	14 132		184		14 316	12 774	505	13 280	1 036
B. Direction									
<i>Direction générale, Cabinet du Directeur général, Evaluation et audit, Normes internationales et des affaires juridiques</i>									
Total, Titre IB	16 186		498		16 684	15 267	346	15 613	1 071
C. Participation aux mécanismes communs du systèmes des Nations Unies									
Total, Titre IC	2 153		336		2 489	2 451	52	2 503	(14)
TOTAL, TITRE I	32 471		1 018		33 489	30 492	903	31 396	2 093
TITRE II EXÉCUTION DU PROGRAMME									
A. Programmes									
Grand programme I - Éducation	94 092	2 504	1 380	1 346	99 322	89 794	5 154	94 948	4 374
Grand programme II - Sciences exactes et naturelles	51 867	236	1 083	625	53 811	48 454	2 480	50 934	2 877
Grand programme III - Sciences sociales et humaines	28 582	535	539	99	29 755	26 541	1 733	28 274	1 482
Grand programme IV - Culture	43 850	1 304	980	388	46 522	42 604	2 134	44 738	1 784
Grand programme V - Communication et information	33 065	615	663	229	34 572	29 597	3 043	32 640	1 932
Institut de statistique de l'UNESCO	7 320				7 320	7 018	300	7 318	2
Total, Titre IIA	258 776	5 194	4 645	2 687	271 302	244 008	14 844	258 852	12 451
B. Programme de participation									
Total, Titre IIB	22 000				22 000	21 619	316	21 935	65
C. Services liés au programme									
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	2 648		108		2 756	2 674	15	2 689	67
2. Programme de bourses	1 963		40		2 003	1 803	110	1 913	90
3. Information du public	20 354	140	551		21 045	17 848	441	18 289	2 756
Total, Titre IIC	24 965	140	699		25 804	22 325	566	22 891	2 913
TOTAL, TITRE II	305 741	5 334	5 344	2 687	319 106	287 952	15 726	303 678	15 429
TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION									
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme									
Total, Titre IIIA	6 128	400	180	15	6 723	5 859	115	5 974	749
B. Elaboration du budget et suivi de son exécution									
Total, Titre IIIB	4 245		116		4 361	3 633	18	3 651	710
C. Gestion et coordination des unités hors Siège									
Total, Titre IIIC	48 953	1 171	1 128	1 057	52 309	49 506	1 556	51 062	1 247
D. Relations extérieures et coopération									
Total, Titre IIID	22 009		607	10	22 626	23 541	854	24 395	(1 768)
E. Gestion des ressources humaines									
Total, Titre IIIE	25 685		676		26 361	25 293	663	25 956	405
F. Administration									
Total, Titre IIIF	88 686	1 100	3 609		93 395	94 976	4 501	99 477	(6 082)
G. Rénovation des bâtiments du Siège									
Total, Titre IIG	6 292		1 890		8 182	8 342		8 342	(160)
TOTAL, TITRE III	201 998	2 671	8 206	1 082	213 958	211 150	7 707	218 857	(4 899)
TOTAL, TITRES I-III	540 210	8 005	14 568	3 769	566 553	529 594	24 336	553 930	12 623
Réserve pour les reclassements									
	1 500		(1 499)		1				1
TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS									
Absorption des dépenses relatives à l'exercice biennal précédent									
						102		102	(102)
TOTAL, TITRES I-IV	555 401	8 005	(622)	3 769	566 554	529 696	24 336	554 032	12 522
Moins : Montant à absorber au cours de l'exécution du Programme et budget dans les limites du budget total approuvé									
	(11 034)		622		(10 412)				(10 412)
TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS APPROUVÉS APRÈS AJUSTEMENT	544 367	8 005		3 769	556 142	529 696	24 336	554 032	2 110

UNESCO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. OBJECTIFS (Mission, mandat et gouvernance de l'Organisation)

- (a) L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été créée à Londres le 16 novembre 1945 par les gouvernements des États parties afin de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples. L'UNESCO étant une des institutions spécialisées mentionnées à l'article 57 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, les dispositions des articles 104 et 105 de cette Charte relative au statut juridique de cette Organisation, à ses privilèges et immunités, s'appliquent également à elle.
- (b) L'UNESCO a pour organe directeur une Conférence générale composée des représentants de ses États membres, qui détermine l'orientation et la ligne de conduite générale de l'Organisation. Le Conseil exécutif, composé de 58 États membres, élu par la Conférence générale, prend, conformément aux décisions de celle-ci, toutes dispositions utiles en vue d'assurer l'exécution efficace et rationnelle du programme par le Directeur général.

2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Introduction

Les états financiers ont été établis conformément aux dispositions du Règlement financier de l'UNESCO et aux conventions comptables énoncées telles que décrites ci-après. Ces conventions comptables sont conformes aux normes comptables du système des Nations Unies, qui constituent un cadre pour l'établissement et la présentation des comptes au sein du système.

L'exercice financier de l'UNESCO est un exercice biennal qui s'étend sur deux années civiles consécutives, dont la première est une année paire. Les états financiers sont présentés en milliers de dollars des États-Unis.

(a) Présentation des états financiers

Conformément au cadre de présentation des rapports financiers adopté par l'ensemble du système des Nations Unies, les états financiers sont établis sous une forme regroupée et englobent les comptes de tous les fonds gérés par l'UNESCO, qui sont eux-mêmes subdivisés en fonds appartenant en propre à l'UNESCO (GEF et OPF), à propos desquels est établi l'état des flux de trésorerie à la fin de chaque exercice, en fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme (PFF) et en fonds fiduciaires constitués au bénéfice du personnel (SFF). Des colonnes d'élimination permettent d'enregistrer les ajustements correspondant aux soldes et virements interfonds.

Les **fonds gérés par l'UNESCO** se subdivisent comme suit :

1. **Fonds général (GEF)** : comprend à la fois le Fonds général et le Fonds de roulement, établis conformément aux dispositions des articles 6.1 et 6.2 du Règlement financier.
2. **Autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO (OPF)** : englobent les activités productrices de recettes, les dépenses d'appui au programme au titre des comptes spéciaux et fonds de dépôt, le Fonds d'indemnisation du personnel, le Fonds de financement des indemnités de cessation de service, les prêts au logement en faveur du personnel et les comptes spéciaux du Siège pour les nouveaux instruments de gestion et de contrôle (FABS) et la rénovation des bâtiments. Cette subdivision comprend également les fonds spéciaux des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni.

Les États membres de l'UNESCO ont à terme un droit résiduel de propriété sur tous ces fonds qui servent à exécuter les programmes, ou à grouper d'autres dépenses autorisées, de l'UNESCO, qui ont été créés conformément aux dispositions de l'article 6.6 du Règlement financier et qui ont généralement un règlement financier qui leur est propre.

3. **Les fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme (PFF)** regroupent les instituts, les comptes spéciaux et les fonds de dépôt établis conformément aux dispositions de l'article 6.6 du Règlement financier. Ils servent à exécuter les activités de programme à caractère extrabudgétaire conformément aux accords conclus entre l'UNESCO et les parties intéressées ou à tout autre texte réglementaire.
4. **Les fonds fiduciaires constitués au bénéfice du personnel (SFF)** comprennent un certain nombre de fonds qui ont été établis au bénéfice des membres du personnel de l'UNESCO, à savoir la Caisse d'assurance-maladie, le Service d'épargne et de prêts du personnel de l'UNESCO (SEPU), le Fonds de l'économat de l'UNESCO (UCF) et le service de restauration de l'UNESCO (URS), sur lesquels les membres du personnel et les retraités de l'Organisation ont un droit résiduel de propriété total ou partiel.

Les ressources de chacun des fonds fiduciaires destinés à l'exécution du programme ou constitués au bénéfice du personnel ne peuvent être utilisées qu'aux fins pour lesquelles le fonds en question a été établi.

(b) **Comptabilisation des recettes**

Les contributions mises en recouvrement représentent un engagement juridique des États membres et, à l'exception de celle des nouveaux États membres, sont comptabilisées comme recettes durant l'exercice biennal au cours duquel elles sont dues et doivent être acquittées. Il n'est pas constitué de provision pour retards dans le règlement des contributions mises en recouvrement.

Les contributions volontaires sont comptabilisées lorsque les fonds sont reçus.

Les recettes d'autres sources sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Une provision pour créances douteuses est constituée à la fin de l'exercice financier afin de comptabiliser le risque de non-recouvrement de certaines sommes.

(c) Comptabilisation des dépenses

Les dépenses comprennent les montants consacrés à l'acquisition de biens et de services obtenus au cours de l'exercice financier, ainsi que les montants destinés à l'exécution d'engagements juridiques afférents à l'exercice financier. Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception de certaines prestations au bénéfice du personnel.

Au cours de l'exercice financier, le nouveau Système financier et budgétaire (FABS) a été mis en place au Siège. De ce fait, certaines opérations et certains soldes comptables du Siège ne sont plus regroupés de la même façon qu'auparavant.

Engagements non liquidés

La comptabilisation des engagements non liquidés des bureaux hors Siège correspond à la pratique antérieure selon laquelle étaient inscrits au compte "Engagements non liquidés", dans les systèmes hérités du passé, les montants combinés, tels qu'ils s'établissent à la clôture de l'exercice, des comptes à payer "fournisseurs" et de certaines autres charges. Au Siège, les engagements non liquidés comprennent seulement les commandes non exécutées ou les engagements qui font l'objet d'ordres d'achat ou de contrats mais concernant lesquels les biens ou services n'ont pas encore été reçus à la clôture de l'exercice.

Les fonctionnaires de l'UNESCO ont droit à une compensation en argent de congés annuels non pris, à des indemnités de licenciement et à des primes de rapatriement. L'Organisation participe, pour un montant égal à celui des cotisations des fonctionnaires, au financement de leurs dépenses de santé. Les dépenses relatives à ces prestations sont normalement imputées sur le budget de l'exercice au cours duquel elles sont réglées. Cependant, des montants sont mis en réserve, au moyen de prélèvements appropriés sur certains comptes n'appartenant pas au Fonds général, dans un Fonds de financement des indemnités de cessation de service destiné au paiement des primes de rapatriement et autres indemnités de cessation de service des personnes dont les postes sont financés par lesdits comptes.

Les acquisitions de matériel durable, y compris le mobilier, les ordinateurs et autre matériel de bureau et les véhicules, ainsi que l'entretien et les réparations des bâtiments, sont imputés au budget de l'exercice financier au cours duquel les dépenses sont engagées.

Des chiffres relatifs aux équipements durables figurent dans la Note 13 des présents états financiers.

(d) Conversion des monnaies

Les opérations effectuées au cours de l'exercice dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis, à l'exception des recettes et des dépenses budgétaires en euros du Fonds général au titre du Programme ordinaire et du Programme de participation, sont converties en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération.

À des fins budgétaires, les dépenses du Fonds général (Programme ordinaire et Programme de participation) en euros sont converties en dollars des États-Unis aux taux constants du budget de l'UNESCO. L'écart résultant de la conversion au taux constant et

au taux de change opérationnel est porté au débit ou au crédit du compte de compensation monétaire. De même, les écarts résultant des différences entre les taux de change opérationnels appliqués pour comptabiliser les contributions mises en recouvrement du Fonds général sont portés au crédit ou au débit de ce compte. Tout solde subsistant au compte de compensation monétaire à la fin de l'exercice biennal sera ajouté aux recettes diverses ou retranché de ces recettes.

D'autres indications sur le compte de compensation monétaire sont données dans la note 16 des présents États financiers.

Les soldes monétaires et les soldes non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont convertis aux taux de change des Nations Unies en vigueur au 1er janvier de l'année qui suit la fin de l'exercice financier.

Les soldes non monétaires comptabilisés au coût historique sont convertis sur la base du taux de change des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération.

(e) Terrains et bâtiments

Les terrains et les bâtiments sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, à l'exception des biens immobiliers reçus en don, auquel cas le terrain est comptabilisé à sa valeur nominale à la date du bilan et les bâtiments à leur valeur assurée à cette même date. Les gros travaux de construction et de rénovation en cours sont enregistrés au prix coûtant (matériaux, coût direct de main-d'œuvre et frais généraux connexes) ; leur valeur en capital est comptabilisée à la fin des travaux. L'amortissement n'est pas pris en compte, puisque les coûts sont imputés sur les dépenses approuvées par la Conférence générale.

(f) Participation à la Caisse commune des pensions

L'UNESCO participe en tant qu'organisation membre à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer le versement de prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et de prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime par capitalisation à prestations déterminées.

Les obligations de l'UNESCO vis-à-vis de la Caisse comprennent ses cotisations obligatoires, au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies, et la part qu'elle devra verser, le cas échéant, pour couvrir un éventuel déficit actuariel de la Caisse, en application de l'article 26 du Règlement de celle-ci. Cette participation n'est due que lorsque l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation risquent d'être insuffisants pour qu'elle puisse faire face à ses obligations. À la date où ce rapport est rédigé, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué cette disposition.

(g) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition des titres, ajusté compte tenu de l'amortissement des primes par rapport à la valeur à l'échéance ou lors de la réalisation, lorsqu'elles représentent des sommes importantes.

3. FONDS

(a) Fonds général

Un Fonds général a été établi afin de comptabiliser les dépenses effectuées sur les crédits du Programme ordinaire votés par la Conférence générale de l'UNESCO pour un exercice financier donné. Il est alimenté par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres.

Les crédits votés par la Conférence générale servent à financer les engagements de dépenses pendant l'exercice financier auquel ils se rapportent et pendant une période supplémentaire de douze mois à la seule fin de régler les engagements contractés au cours de ce même exercice financier.

En complément des crédits votés par la Conférence générale, le Directeur général est autorisé par l'article 7.3 du Règlement financier à accepter "des contributions volontaires, dons, legs et subventions". Ces recettes figurent à la rubrique "Contributions volontaires" dans l'état I et dans la colonne "autres crédits" dans l'état IV. En outre, conformément à l'autorisation donnée par la Conférence générale, le solde inutilisé du budget de l'exercice précédent qui est reporté est indiqué séparément dans le tableau 1.1 et l'état IV.

(b) Fonds de roulement

Il a été établi un Fonds de roulement dont la Conférence générale arrête le montant et détermine l'objet de temps à autre. Le Fonds est alimenté par les avances des États membres, dont le montant est fixé d'après le barème des quotes-parts établi par la Conférence générale. Le niveau autorisé du Fonds pour 2002-2003 était de 25 millions de dollars (2000-2001 : 25 millions de dollars) auxquels a été ajouté un montant de 5,5 millions de dollars provenant des contributions des nouveaux États membres, soit un solde de clôture de 30,5 millions de dollars. Conformément à la résolution 32 C/68, le niveau autorisé du Fonds de roulement a été fixé à 28 millions de dollars au 1er janvier 2004.

(c) Fonds de dépôt, comptes de réserve et comptes spéciaux

Le Directeur général établit des fonds de dépôt, des comptes de réserve et des comptes spéciaux et en rend compte au Conseil exécutif. Sauf disposition contraire, ces fonds et comptes sont administrés conformément au Règlement financier de l'UNESCO.

Principalement financés par des dons volontaires, les fonds de dépôt et les comptes spéciaux se répartissent en trois catégories : les instituts, le fonds de dépôt constitué par le Brésil à son profit et tout le reste. Des informations concernant les fonds de dépôt et les comptes spéciaux de la troisième catégorie, leurs sources de revenus et les projets qu'ils financent sont données le tableau 1.3.2.

4. AUGMENTATION/DIMINUTION DES EXCÉDENTS BUDGÉTAIRES

Conformément aux dispositions des articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier, les excédents budgétaires d'un exercice financier, déduction faite des contributions des États membres pour ce même exercice qui n'auront pas été payées, sont répartis, si la Conférence générale n'en décide pas autrement, entre les États membres au prorata du montant des contributions leur incombant pour

ledit exercice et sont restitués à chaque État membre si celui-ci a acquitté intégralement le montant de la contribution due par lui au titre de cet exercice.

Le solde des excédents budgétaires peut être récapitulé comme suit :

	2003	2001
	Milliers de dollars	
Excédents budgétaires des exercices antérieurs non répartis :		
Non encore disponibles aux fins de répartition	1.958	1.958
Disponibles aux fins de répartition	18	854
Total partiel	1.976	2.812
Excédents répartis mais non versés	5.279	5.279
Total (État II)	7.255	8.091

Il est toutefois prévu, conformément à la résolution 31 C/53 III, de "maintenir pendant une durée de six ans encore le système expérimental en vigueur destiné à encourager le paiement rapide des contributions". Il s'ensuit que le montant de 18.000 dollars disponible aux fins de répartition sera repris dans le solde disponible pour distribution au titre de ce système.

5. RÉSERVES D'EXPLOITATION ET AUTRES EXCÉDENTS

(i) Réserves d'exploitation

Des réserves d'exploitation ont été établies conformément aux textes régissant certains fonds ; elles répondent aux nécessités d'une bonne administration ou à une obligation juridique et peuvent être récapitulées comme suit :

	2003	2001	Augmentation/ (diminution)
	Milliers de dollars		
<u>Réserves administratives</u>			
- Fonds d'information, de liaison et de relations publiques	1.500	2.720	(1.220)
- Centre international de physique théorique (CIPT)	5.789	4.130	1.659
- Institut international de planification de l'éducation (IPE)	2.883	2.539	344
- Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	444	168	276
	10.616	9.557	1.059
<u>Réserves pour fluctuations monétaires</u>			
Fonds d'information, de liaison et de relations publiques (FILRP)	131	879	(748)
	131	879	(748)

	2003	2001	Augmentation/ (diminution)
	Milliers de dollars		
<u>Réserves du Service d'épargne du personnel</u>			
- Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO (SEPU)	22.063	15.041	7.022
	22.063	15.041	7.022
<u>Autres réserves</u>			
Fonds d'utilisation des locaux du Siège (HQF)	64	44	20
	64	44	20
Total (État II)	32.874	25.521	7.353

(ii) **Autres excédents**

- (a) Les autres excédents comprennent l'excédent du budget du Programme ordinaire pour l'exercice biennal en cours, augmenté du montant net (ou diminué, si ce montant net est négatif) de toutes les recettes diverses de l'exercice biennal tel qu'établi après prise en compte des ajustements de change et du solde du compte de compensation monétaire. Ils comprennent également les autres excédents du Fonds général, les excédents des autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO et ceux des fonds qui lui sont confiés. Ces excédents, à l'exception de ceux du Programme ordinaire et de certains autres fonds, auxquels des règles spéciales sont applicables, peuvent être reportés d'un exercice financier sur le suivant.
- (b) Une récapitulation de l'ensemble des "autres excédents" est présentée dans le tableau ci-après :

	2003	2001	Augmentation/ (diminution)
	Milliers de dollars		
<u>Fonds appartenant en propre à l'UNESCO</u>			
Programme ordinaire (Note 5 (c))	7.104	7.987	(883)
Compte spécial du Royaume-Uni		806	(806)
Total, Fonds général	7.104	8.793	(2.199)
Autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO	48.088	26.537	21.551
	55.192	35.330	19.862
<u>Fonds confiés à l'UNESCO</u>			
Comptes spéciaux avec allocations financières	16.247	5.738	10.509
Fonds constitués au bénéfice du personnel	26.958	19.160	7.798
	43.205	24.898	18.307
Total (État II)	98.397	60.228	38.169

- (c) L'excédent du Programme ordinaire et le solde disponible pour distribution au titre du système d'incitation positive destiné à encourager le paiement rapide des contributions sont conciliés comme indiqué ci-dessous :

	2003	2001
	Milliers de dollars	
Excédent des recettes du Programme ordinaire sur les dépenses (tableau 1.1)	21.254	7.911
Solde non dépensé des crédits ouverts pour l'exercice 2000-2001 (Note 5 (ii) (d))	681	76
Montant du compte spécial des États-Unis viré aux réserves des autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO	(15.093)	
Excédent budgétaire après ajustement disponible pour répartition	(18)	
Solde non dépensé en ce qui concerne l'utilisation des crédits reportés de l'exercice 2000-2001	280	
Autres excédents (tableau 2.1)	7.104	7.987
Excédent budgétaire après ajustement disponible pour répartition	18	854
Moins : excédent disponible pour report conformément à la résolution 32 C/64	(2.110)	(8.005)
Solde disponible pour distribution au titre du système d'incitation positive conformément à la résolution 32 C/66 (voir Note 15)	5.012	836

- (d) À la fin de l'exercice financier 2000-2001, une provision de 22.607.000 dollars a été constituée pour couvrir les engagements au titre du Programme ordinaire et du Programme de participation non liquidés à cette date. Les sommes correspondant à ces engagements sont demeurées utilisables pendant une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2002, dans la mesure nécessaire pour assurer leur liquidation pour les marchandises livrées et les services fournis au cours de l'exercice et pour couvrir toute autre dépense régulièrement engagée et non encore réglée au cours de l'exercice.

Comme cela a déjà été signalé à la Conférence générale (32 C/34), une partie du solde non dépensé de ces engagements non liquidés a été utilisée pour couvrir d'autres dépenses régulièrement engagées par l'Organisation et non encore réglées qui concernaient des exercices antérieurs au 1er janvier 2002, conformément aux indications données ci-après :

	2003	2001
	Milliers de dollars	
Solde non dépensé	1.247	5.041
Moins :		
(i) Dépassements de dépenses des bureaux hors Siège, concernant principalement les coûts de fonctionnement	309	1.128
(ii) Montants imputés à des comptes extrabudgétaires où un financement n'était pas disponible		2.650

	2003	2001
	Milliers de dollars	
(iii) Ajustements de traitement sur des heures supplémentaires résultant d'ajustements au titre de la CSG/CRDS	257	
(iv) Montant à régler comme suite à une action en justice		1.187
Total partiel	567	4.965
Total	681	76

6. DÉPÔTS À VUE ET À TERME

Le tableau ci-dessous montre que, sur le montant de 807.816.000 dollars (contre 610.416.000 dollars en 2001), 86.364.000 dollars (contre 51.258.000 dollars en 2001) sont disponibles sur les fonds appartenant en propre à l'UNESCO, le solde étant détenu par l'Organisation à titre de fonds qui lui sont confiés.

	2003	2001
	Milliers de dollars	
Programme ordinaire (GEF)	64.571	51.028
Autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO (OPF)	21.793	230
Total, fonds appartenant en propre à l'UNESCO	86.364	51.258
Fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme (PFF)	280.304	241.199
Fonds fiduciaires constitués au bénéfice du personnel (SFF)	441.148	317.959
Total (État II)	807.816	610.416

Les dépôts à terme sont détenus par des banques internationales pour lesquels sont fixés des plafonds de dépôt conformes à leur cote de crédit et à la politique suivie par l'UNESCO en matière de placements.

7. PLACEMENTS

Les placements, qui concernent tous des fonds confiés à l'UNESCO, peuvent être récapitulés comme suit :

	2003		2001	
	Milliers de dollars		Milliers de dollars	
	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Valeur comptable	Valeur de réalisation
Fonds placés sur le marché monétaire à court terme	4.013	4.201	1.201	1.292
Actions	1.535	1.892	1.955	2.192
Total partiel	5.548	6.093	3.156	3.484
Obligations	89.257	89.257	87.627	87.627
Total (État II)	94.805	95.350	90.783	91.111

Pour les Fonds constitués au bénéfice du personnel (SFF), les gestionnaires de portefeuilles du Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO (SEPU) sont autorisés dans certaines limites définies à acheter et vendre des contrats à terme complétant la stratégie de placement obligataire en couvrant des positions d'investissement fermes et en générant des revenus supplémentaires. Tous ces contrats sont négociés sur des marchés organisés et évalués aux cours de liquidation officiels. Au 31 décembre 2003, la juste valeur de réalisation des contrats à terme détenus par le SEPU était de 5.305.000 euros (6.624.000 dollars) (contre zéro en 2001). Les contrats à terme correspondent à des montants hors bilan de sorte que les valeurs sous-jacentes ne sont pas reprises dans les états financiers.

8. CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT À RECEVOIR DES ÉTATS MEMBRES

La liste détaillée des contributions mises en recouvrement destinées au Fonds général n'est pas fournie ici, étant donné qu'elle figure dans des documents distincts soumis aux organes directeurs de l'UNESCO.

Le solde des contributions mises en recouvrement à recevoir peut être récapitulé comme suit :

	Exercice financier en cours		Exercices financiers antérieurs	Arriérés payables par annuités (a)	Total	
	2002	2003			2003	2001
	Milliers de dollars					
Contributions dues au titre d'exercices antérieurs et à recevoir au 1er janvier 2002 (b)			50.844	23.224	74.068	100.880
Contributions mises en recouvrement pour 2002-2003	272.193	272.193			544.386	544.384
	272.193	272.193	50.844	23.224	618.454	645.264
Moins : Montants versés ou crédités en 2002-2003	(256.505)	(250.904)	(28.844)	(5.817)	(542.069)	(571.519)
Total partiel Fonds général	15.688	21.289	22.000	17.407	76.385	73.745
Nouveaux États membres		15.812			15.812	
Nouveaux plans de paiement (32 C/5)	(5.686)	(6.734)	(10.239)	22.659		
Total du Fonds général*	10.002	30.367	11.762	40.066	92.197	73.745
Fonds de roulement		34			34	
Nouveaux États membres		5.500			5.500	323
Total du Fonds de roulement		5.534			5.534	323
Total (État II)	10.002	35.901	11.762	40.066	97.731	74.068

* Sur le solde de 92.197.000 dollars (contre 73.745.000 dollars en 2001) dû au Fonds général, un montant de 77.928.000 dollars (contre 66.109.000 dollars en 2001) était encore impayé au 31 mai 2004. Sur ce montant, le versement des sommes atteignant au total 30.385.000 dollars (contre 14.065.000 dollars en 2001) est différé à des années ultérieures.

(a) Les arriérés payables par annuités peuvent être récapitulés comme suit :

	2003	2001
	Milliers de dollars	
Arriérés dus au titre de plans de paiement	9.575	5.456
Montants dont le versement a été différé à des années ultérieures	30.491	17.767
Total	40.066	23.223

(b) Les contributions exprimées en euros ont été converties au taux du budget approuvé de 0,869 euro pour un dollar des États-Unis (même taux en 2001).

Toutefois, en application de la résolution 32 C/65, paragraphe 1 (c), les contributions fixées en euros pour 2002-2003 qui n'avaient pas été payées au 1er janvier 2004 sont considérées comme dues et payables en dollars des États-Unis à partir de cette date, et sont converties en dollars en utilisant le taux de change le plus favorable pour l'Organisation, comme le prescrit la résolution, à savoir le taux de change de fin d'exercice, soit 0,801 euro pour un dollar (contre 0,869 euro pour un dollar en 2001).

9. AUTRES COMPTES À RECEVOIR

Les soldes des autres comptes à recevoir, dont ont été déduites toutes les provisions établies, le cas échéant, pour couvrir le risque de non-recouvrement des créances douteuses, peuvent être récapitulés comme suit :

	2003	2001
	Milliers de dollars	
Remboursement de prêts par les membres du personnel	43.831	30.610
Intérêts à recevoir	4.495	10.368
Montants à recevoir pour biens et services	2.489	4.502
Taxe à la valeur ajoutée remboursable	1.456	1.406
Divers	4.936	1.577
Total (État II)	57.207	48.463

10. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les autres éléments d'actif peuvent être récapitulés comme suit :

	2003	2001
	Milliers de dollars	
Paiements des unités hors Siège différés pour analyse	1.686	1.430
Stock en magasin (estimé à sa valeur la plus faible : prix d'achat ou valeur vénale nette)	1.818	1.421
Comptes de régie d'avance concernant des projets	119	
Taxe à la valeur ajoutée à recevoir	110	
Divers	1.828	2.514
Total (État II)	5.561	5.365

11. TERRAINS ET BÂTIMENTS

	2003	2001
	Milliers de dollars	
Locaux du Siège, Place de Fontenoy au prix coûtant	23.022	23.022
Cinquième bâtiment du Siège, rue Miollis, au prix coûtant	7.899	7.899
Sixième bâtiment du Siège, rue François Bonvin, au prix coûtant	30.426	30.426
Septième bâtiment du Siège, rue François Bonvin, au prix coûtant	3.525	3.525
Bâtiment de construction industrialisée, rue François Bonvin, au prix coûtant	704	704
Bâtiment du Bureau international d'éducation (BIE), Genève, au prix coûtant	4.615	4.615
Villa Ocampo à Buenos Aires		
Terrain, valeur symbolique de un dollar, et bâtiments, valeur assurée	2.700	2.700
Total (État II)	72.891	72.891

(a) Terrains et bâtiments du Siège

Le terrain de la Place Fontenoy est cédé à bail par le Gouvernement français à l'Organisation moyennant un loyer symbolique de deux euros par an ; le bail s'étend sur une période de 99 ans à compter de 1953. Les terrains de la rue Miollis et de la rue François Bonvin sont cédés à bail par le Gouvernement français moyennant un loyer symbolique de 15 euros par an ; le bail s'étend sur une période de 84 ans à compter du 1er janvier 1969.

(b) Bâtiment du BIE (et prêt y afférent)

1. Bâtiment

Un accord a été signé le 31 juillet 1984 entre l'UNESCO et la fondation suisse FIPOI (Fondation des immeubles pour les organisations internationales) pour l'achat de trois étages d'un bâtiment sis 17 route des Morillons, à Genève, en vue de l'installation du Bureau international d'éducation. Aux termes d'un accord signé le 16 octobre 1996 entre la fondation suisse FIPOI et le Canton de Genève, le montant définitif de la participation de l'UNESCO au coût du bâtiment est fixé à 6.692.000 francs suisses (4.615.000 dollars). C'est donc ce montant qui est comptabilisé au titre du bâtiment du BIE.

Ce montant a été financé, d'une part, par un don de 2.255.000 francs suisses du Conseil d'État de la République et Canton de Genève, et, d'autre part, par des prêts de la FIPOI pour le solde, soit 4.437.000 francs suisses.

À la suite d'une renégociation du calendrier d'amortissement, en décembre 1997, il a été convenu que l'encours du prêt fixé à 3.223.000 francs suisses (2.270.000 dollars) au 1er janvier 1998 serait remboursable par annuités fixes de 133.000 francs suisses entre 1998 et 2021, un versement final de 19.000 francs suisses devant être effectué en 2022.

2. Encours du prêt concernant le BIE

	2003	2001
	Milliers de dollars	
Solde au 1er janvier 2002	2.690	1.940
Moins		
Remboursement 2002 et 2003	(267)	(208)
Plus		
Ajustement de l'échange lors de la réévaluation		206
Solde au 31 décembre 2003	2.423	1.938

(c) Fonds d'immobilisations afférents aux terrains et bâtiments

L'augmentation des fonds d'immobilisations (terrains et bâtiments) résulte du remboursement de 267.000 francs suisses (208.000 dollars) sur le solde du prêt concernant le bâtiment du BIE, portant le total des fonds d'immobilisations, au 31 décembre 2003, à 70.953.000 dollars (contre 70.951.000 dollars en 2001).

(d) Emprunt pour rénovation (le Plan Belmont)

Par la résolution 32 C/74, la Conférence générale a "autorisé le Directeur général à souscrire un emprunt sans intérêt de 79.875.000 euros auprès d'un prêteur choisi par lui en coopération avec le Gouvernement français et à prendre en compte la nécessité d'inscrire une provision dans les futurs budgets pour le remboursement des sommes empruntées". Le montant emprunté sera reçu en cinq annuités, de 2004 à 2008, et sera remboursé sur huit exercices biennaux à compter de 2006.

12. ENGAGEMENTS RELATIFS À DES PRESTATIONS À VERSER AUX MEMBRES DU PERSONNEL

(a) Compensations de congés annuels, indemnités de licenciement et primes de rapatriement

Comme indiqué dans la note 2 (c) relative à la comptabilisation des dépenses, l'UNESCO, en principe, ne prend pas en compte dans ses états financiers les engagements relatifs à la compensation en argent des congés annuels accumulés, aux indemnités de licenciement et aux primes de rapatriement. En l'absence de provision, ces charges sont comptabilisées sur l'exercice financier au cours duquel elles sont payées.

Au 31 décembre 2003, le montant total des engagements de l'UNESCO à ce titre était estimé approximativement à 37 millions de dollars (contre 35 millions de dollars en 2001), chiffre sur lequel 5.215.000 dollars (contre 4.314.000 dollars en 2001) ont été comptabilisés dans les états financiers en tant que réserves accumulées au cours de l'exercice.

(b) Financement de l'assurance maladie après la cessation de service

Tout fonctionnaire de l'UNESCO qui a atteint l'âge de 55 ans lors de son départ à la retraite et a cotisé durant au moins dix ans à la Caisse d'assurance-maladie à la date de sa cessation de service peut choisir de demeurer (indéfiniment) participant associé à cette caisse, l'UNESCO continuant à participer au financement de ses cotisations.

Au 31 décembre 2003, le montant net actuel de l'engagement de l'UNESCO - qui n'est pas pris en compte dans les présents états financiers - s'élevait à 323 millions de dollars (contre 252 millions de dollars en 2001). Ce chiffre a été déterminé par évaluation actuarielle.

13. ÉQUIPEMENTS DURABLES

Les équipements durables, à l'exclusion des "œuvres d'art", étaient évalués comme suit au 31 décembre 2003 au Siège et dans les bureaux hors Siège :

		Milliers de dollars
Siège	à la date de l'évaluation	3.904
Instituts de l'UNESCO	à la date de l'évaluation/au coût initial	9.850
Bureaux hors Siège	au coût initial	5.743

14. ARRANGEMENTS CONCERNANT LE LOGEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par la résolution 32 C/76, la Conférence générale a "approuvé l'achat de l'appartement actuellement occupé par le Directeur général aux conditions énoncées dans l'offre existante, pour utilisation par les directeurs généraux de l'UNESCO, et autorisé le Conseil exécutif à examiner et approuver en son nom la réalisation de cet achat, y compris son financement sur les disponibilités propres de l'UNESCO". La résolution précise que "l'achat sera amorti sur deux exercices biennaux à compter de 2006-2007 et invite le Directeur général à inscrire aux futurs budgets les fonds nécessaires pour couvrir cet amortissement". À sa 169^e session, le Conseil exécutif a décidé des mesures à prendre sur cette question. L'achat a été effectué en mai 2004.

15. BARÈME DES QUOTES-PARTS DES ÉTATS MEMBRES

Par la résolution 32 C/66, la Conférence générale a "décidé qu'un montant maximum de 12.900.000 dollars, si les fonds disponibles sont suffisants, sera porté au crédit de certains États membres pour l'année 2003, ainsi qu'il est indiqué à l'annexe IV du document 166 EX/30, cette mesure étant financée sur les contributions volontaires reçues à cet effet et sur les sommes dégagées au titre de l'exercice 2002-2003 qui sont à présent affectées au système expérimental destiné à encourager le paiement rapide des contributions actuellement en vigueur, ainsi que la Conférence générale en a décidé dans la partie III de sa résolution 31 C/53". Le montant total des ressources disponibles, qui s'élève à 5.012.000 dollars, sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès de ces États membres en 2005.

16. COMPTES DE COMPENSATION MONÉTAIRE

Le compte de compensation monétaire a été créé par la Conférence générale pour le Programme ordinaire afin de prendre en compte les écarts entre les montants des dépenses de l'exercice financier en euros convertis en dollars au taux de change opérationnels variables et les montants obtenus par application des taux constants, ainsi que des écarts analogues résultant de la comptabilisation en euros des contributions mises en recouvrement. Ce mécanisme, auquel s'ajoutent les gains ou pertes de change sur les soldes bancaires, est destiné à protéger le budget ordinaire de l'UNESCO contre les fluctuations monétaires.

Au cours de l'exercice biennal, le compte de compensation monétaire a enregistré un déficit global de 5.592.000 dollars (contre 5.839.000 dollars en 2001) qui a été absorbé grâce à d'autres gains sur des ajustements monétaires s'élevant à 5.638.000 dollars (contre une perte de 2.215.000 dollars en 2001).

17. DONNÉES COMPARATIVES

Les chiffres de la période correspondante (année 2001) de l'exercice biennal précédent apparaissent dans les états et les tableaux. Ils ont été ajustés pour prendre en considération les changements structurels introduits dans la présentation comptable propre au système FABS. Dans le tableau 2.2 (Autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO, bilan, état des réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2003) figure une colonne additionnelle intitulée "Soldes non attribués des fonds appartenant en propre à l'UNESCO" pour les éléments du bilan qui ne peuvent être attribués à un compte spécial déterminé.

En ce qui concerne la comptabilisation des dépenses (voir note 2 (c) des Notes afférentes aux états financiers), le traitement comptable des engagements non liquidés n'est pas le même dans l'ancien système, fonctionnant sur l'ordinateur central (2001), et dans le système FABS (2003).

Dans l'ancien système, les "engagements non liquidés" combinaient les montants des charges courues et des comptes à payer "fournisseurs", tels qu'ils s'établissaient à la clôture de l'exercice biennal (fin 2001). Dans le système FABS, les engagements non liquidés comprennent seulement les charges courues, c'est-à-dire les montants dus au titre d'engagements de dépenses valables concernant des biens ou services non encore reçus ni réglés à la clôture de l'exercice. Les montants des comptes à payer "fournisseurs" figurent séparément dans les états financiers, sous la rubrique "Autres comptes à payer".

Les chiffres correspondants des engagements non liquidés à fin 2001 n'ont pas été présentés une nouvelle fois selon le système FABS car les informations nécessaires font défaut.

UNESCO

FONDS GÉNÉRAL

**RECETTES ET DÉPENSES ET ÉVOLUTION DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003**
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Programme ordinaire	Utilisation de crédits reportés (décision 164 EX/2.2)	TOTAL	
			2003	2001
RECETTES				
Contributions mises en recouvrement				
États membres	559 462		559 462	544 367
Membres associés	19		19	17
	559 481		559 481	544 384
Contributions volontaires	3 769		3 769	4 962
Rétribution de services rendus				
Intérêts	1 425		1 425	2 381
Ajustements de change	5 638		5 638	(2 215)
Divers	2 840		2 840	1 198
TOTAL, RECETTES	573 153		573 153	550 710
DÉPENSES				
Dépenses (État IV)	546 307	7 725	554 032	536 960
Autres dépenses				
Compte de compensation monétaire	5 592		5 592	5 839
TOTAL, DÉPENSES	551 899	7 725	559 624	542 799
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	21 254	(7 725)	13 529	7 911
Augmentation concernant les terrains et les bâtiments	2		2	162
Virements à destination d'autres fonds	(15 093)		(15 093)	(189)
Diminution des excédents budgétaires	(836)		(836)	
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	(1 824)	8 005	6 181	(117)
Réserves et soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	112 029		112 029	104 262
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	115 532	280	115 812	112 029

TABLEAU 1.2

AUTRES FONDS APPARTENANT EN PROPRE À L'UNESCO

**ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET ÉVOLUTION DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003
(en milliers de dollars des États-Unis)**

	Activités productrices de recettes (Tableau 1.2.1)	Dépenses d'appui (Tableau 1.2.2)	Comptes concernant le personnel (Tableau 1.2.3)	Plan de rénovation	Nouveaux instruments de gestion et de contrôle	Compte spécial des États-Unis	Compte spécial du Royaume-Uni	TOTAL	
								2003	2001
RECETTES									
Contributions volontaires				4 291	1 545			5 836	5 340
Activités productrices de recettes	12 558							12 558	12 698
Allocations provenant d'autres fonds			140	8 368	5 070			13 578	14 882
Rétribution de services rendus		20 840						20 840	18 422
Revenus des placements	727	4 574	169	322	115			5 907	8 321
Ajustements de change et divers	1 389	2 449	1 609	14				5 461	4 144
TOTAL, RECETTES	14 674	27 863	1 918	12 995	6 730			64 180	63 807
DÉPENSES									
Dépenses	14 230	31 384	1513	15860	6477		214	69 678	44 951
TOTAL, DÉPENSES	14 230	31 384	1513	15860	6477		214	69 678	44 951
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	444	(3 521)	405	(2 865)	253		(214)	(5 498)	18 856
Économies sur des engagements d'années antérieures	493							493	
Virements à destination/en provenance de réserves						15 093		15 093	
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	(1 479)	(520)	4814				160	2 975	(541)
Réserves et soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	7 315	22865	710	4775	249		806	36 720	18 405
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	6 773	18 824	5 929	1 910	502	15 093	752	49 783	36 720

UNESCO

ACTIVITÉS PRODUCTRICES DE RECETTES

RECETTES ET DÉPENSES ET ÉVOLUTION DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
 POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003
 (en milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds d'information, de liaison et de relations publiques	Fonds des publications et du matériel auditif et visuel	Fonds d'utilisation des locaux du Siège	Compte spécial des services de documents et publications	Compte spécial des services d'interprétation	Compte spécial du service de micrographie	TOTAL	
							2003	2001
RECETTES								
Activités productrices de recettes								
Ventes et droits d'auteur	273	2 467	22	99	2 027	174	5 062	6 500
Loyers et dépenses afférentes à la location de locaux			7 494	2			7 496	6 198
Revenus des placements	583		144				727	1 963
Ajustements de change et divers	828	88	234	239			1 389	320
TOTAL, RECETTES	1 684	2 555	7 894	340	2 027	174	14 674	14 981
DÉPENSES								
Coût des produits vendus	69	566					635	2 375
Dépenses de personnel	1 032	385	3 627	100	365	180	5 689	5 874
Divers	1 182	1 959	3 046	94	1 585	40	7 906	5 767
TOTAL, DÉPENSES	2 283	2 910	6 673	194	1 950	220	14 230	14 016
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	(599)	(355)	1 221	146	77	(46)	444	965
Économies sur des engagements d'années antérieures	17	185	279	12			493	
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	(1 830)	1	350				(1 479)	(53)
Réserves et soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	4 785	(606)	2 434	421	229	52	7 315	6 403
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 373	(775)	4 284	579	306	6	6 773	7 315

UNESCO

DÉPENSES D'APPUI DU PROGRAMME AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX ET DES FONDS DE DÉPÔT

**RECETTES ET DÉPENSES ET ÉVOLUTION DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003**
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Compte des frais de gestion des fonds de dépôt (FITOCA)	Compte spécial pour la contribution du FNUAP au titre des dépenses d'appui	Compte spécial pour les services administratifs et opérationnels (PNUD-AOS)	Services d'appui technique au niveau des programmes (PNUD-AEPP)	Service d'appui technique au niveau des projets (PNUD-AST)	TOTAL	
						2003	2001
RECETTES							
Rétribution de services rendus							
Dépenses d'appui du programme	20 196	21	623			20 840	18 422
Revenus des placements	4 532	2		27	13	4 574	5 433
Divers	2 064	89	223	73		2 449	3 645
TOTAL, RECETTES	26 792	112	846	100	13	27 863	27 500
DÉPENSES							
Dépenses de personnel	15 235	206		1		15 442	8 896
Divers	15 675	44		218	5	15 942	5 256
TOTAL, DÉPENSES	30 910	250		219	5	31 384	14 152
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	(4 118)	(138)	846	(119)	8	(3 521)	13 348
Économies sur les engagements d'années antérieures							
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	(520)					(520)	(482)
Réserves et soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	20 845	138	685	847	350	22 865	9 999
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	16 207		1 531	728	358	18 824	22 865

Note : Le Compte spécial pour la contribution du FNUAP a été clos au cours de l'exercice biennal.

UNESCO

COMPTES CONCERNANT LE PERSONNEL

**RECETTES ET DÉPENSES ET ÉVOLUTION DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003**
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds de financement des indemnités de cessation de service	Fonds d'indemnisation du personnel	Fonds de prêts au logement	TOTAL	
				2003	2001
RECETTES					
Allocations provenant d'autres fonds		140		140	279
Revenu des placements	169			169	5
Autres recettes	1 489	120		1 609	179
TOTAL, RECETTES	1 658	260		1 918	463
DÉPENSES					
Dépenses de personnel	926			926	
Indemnités et prestations versées		256		256	406
Autres dépenses	331			331	145
TOTAL, DÉPENSES	1 257	256		1 513	551
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	401	4		405	(88)
Economies sur les engagements des années antérieures					
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	4 814			4 814	(6)
Réserves et solde des fonds, à l'ouverture de l'exercice		95	615	710	804
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5 215	99	615	5 929	710

UNESCO

FONDS CONFÉIÉS À L'UNESCO POUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

RECETTES ET DÉPENSES ET ÉVOLUTION DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
 POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003
 (en milliers de dollars des États-Unis)

	Instituts (Tableau 1.3.1)	Fonds de dépôt constitué au profit du donateur (Brésil)	Autres comptes spéciaux et fonds de dépôt (Tableau 1.3.2)	TOTAL	
				2003	2001
RECETTES					
Contributions mises en recouvrement			6 905	6 905	7 290
Contributions volontaires	94 077	195 697	173 328	463 102	384 351
Activités productrices de recettes	999			999	823
Fonds reçus au titre d'arrangements interinstitutions			131 877	131 877	67 395
Allocation provenant d'autres fonds	22 205		127	22 332	21 191
Rétribution de services rendus	718			718	1 138
Revenus des placements	1 393	7 116	4 929	13 438	19 114
Ajustements de change	1 778	(2 245)	2 171	1 704	(11 865)
Divers	633			633	8
TOTAL, RECETTES	121 803	200 568	319 337	641 708	489 445
DÉPENSES					
Dépenses	116 516	185 788	265 113	567 417	441 906
TOTAL, DÉPENSES	116 516	185 788	265 113	567 417	441 906
EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	5 287	14 780	54 224	74 291	47 539
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	7 501			7 501	434
Réserves et soldes des fonds, à l'ouverture de l'exercice	12 575	30 129	140 951	183 655	135 682
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	25 363	44 909	195 175	265 447	183 655

UNESCO

COMPTES SPÉCIAUX DES INSTITUTS

**RECETTES ET DÉPENSES ET ÉVOLUTION DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003
(en milliers de dollars des Etats-Unis)**

	Bureau international d'éducation (BIE)	Centre international de physique théorique (CIPT)	Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (HIRCA)	Institut international de planification de l'éducation (IPE)	Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	Total	
								2003	2001
RECETTES									
Contributions volontaires	1 820	58 272	168	46	26 165		7 606	94 077	49 353
Activités productrices de recettes	5	918	45		31			999	823
Allocations provenant d'autres Fonds (Programme ordinaire)	4 591	1 236	2 187	1 184	5 100	1 087	6 820	22 205	21 054
Rétribution de services rendus	20				697		1	718	1 138
Revenus des placements		1 117			248		28	1 393	1 342
Ajustements de change	73	45			1 638		22	1 778	(458)
Divers	81	55	176	102	163	48	8	633	8
TOTAL, RECETTES	6 590	61 643	2 576	1 332	34 042	1 135	14 485	121 803	73 260
DÉPENSES									
Dépenses	6 415	59 131	2 339	1 256	32 869	1 140	13 366	116 516	70 079
TOTAL DÉPENSES	6 415	59 131	2 339	1 256	32 869	1 140	13 366	116 516	70 079
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	175	2 512	237	76	1 173	(5)	1 119	5 287	3 181
Economies sur des engagements d'exercices antérieurs	86	125	45	45	852	26	387	1 566	1 587
Virements à destination (en provenance) des réserves					(175)		40	(135)	(216)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	234				2 429		390	3 053	(147)
Ajustements de change		3 017						3 017	(790)
Réserves et soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	9	7 505	166	(114)	2 990	37	1 982	12 575	8 960
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	504	13 159	448	7	7 269	58	3 918	25 363	12 575

Note : L'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau qui a été créé en juillet 2003 devient opérationnel en 2004.

U N E S C O
AUTRES COMPTES SPÉCIAUX ET FONDS DE DÉPÔT :
ENCAISSES AU 1er JANVIER 2002, RECETTES ET DÉCAISSEMENTS POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003
ET SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 2003
(en dollars des États-Unis)

Encaisses au 1er janvier 2002	RECETTES						DÉCAISSEMENTS				
	Programme ordinaire de l'UNESCO	Contribution des gouvernements	Montants financés par l'ONU et les institutions du système des Nations Unies	Intérêts	Différence de change	Autres recettes	Décaissements au titre de projets	Dépenses d'appui du programme	Encaisses au 31 décembre 2003	Engagements non liquidés	Soldes au 31 décembre 2003
ONUSIDA - Projets de prévention, de sensibilisation et d'éducation concernant le sida	2 535 749		6 102 441	29 436	-27 156		5 422 863	12 745	3 204 862	1 315 625	1 889 237
Programme des Nations Unies pour le développement	1 069 006		15 037 397			-67 954	11 912 509	622 739	3 503 201	985 110	2 518 091
Programme des Nations Unies pour le développement - Projets	-28 564		297 426				244 379	13 172	11 311	213	11 098
Programme des Nations Unies pour le développement Fonds des coordonnateurs résidents	4 455						3 777		678	469	209
Nations Unies - Centre culturel du Timor-Leste	43 200		30 497				55 134		18 563	135	18 428
Programme des Nations Unies pour l'environnement - Mémoires d'accord	205 947		6 037 962			119 476	4 540 178		1 823 207	41 702	1 781 505
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	4 916 829		3 407 280	-113 456	19 120		5 843 608	284 140	2 102 025	1 042 408	1 059 617
Fonds des Nations Unies pour la population	-209 320		2 400 000			41 299	2 250 840	20 507	-39 368	67 617	-106 985
Nations Unies - Donateurs multiples - Équateur	-8 000		2 500				2 497		-7 997		-7 997
Nations Unies - Donateurs multiples - Conférences/ateliers internationaux	64 083	37 423	7 354			35 794	71 574		73 080	31 553	41 527
ONU - Département des affaires humanitaires : budget de la mise en œuvre de la résolution 986 du Conseil de sécurité en Iraq	-1 023 317		94 450 000	31 052			89 613 340	2 688 400	1 155 995	1 514 444	-358 449
ONU - Département des affaires humanitaires : formation de cadres pour l'Iraq	3 366								3 366		3 366
Programme éducatif et culturel UNESCO/UNOCA pour l'Afghanistan	16 938						12 182		4 756		4 756
Fonds de l'UNHRC	38 304		346 235				404 954	7 291	-27 706	31 319	-59 025
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine			1 569 489				361 886	16 752	1 190 851	59 970	1 130 881
Fonds de l'UNICEF	114 356		497 229			-127	336 060		275 398	112 208	163 190
Programme de coopération avec le PAM	324 218		644 382				566 014		402 586	6 172	396 414
Conférence mondiale sur l'éducation pour tous	312 921	139 042	118 566	11 892		315 236	796 339		101 318	23 196	78 122
TOTAL, PARTIE I	8 380 171	176 465	130 948 758	-41 076	-8 036	443 724	122 438 134	3 665 746	13 796 126	5 232 141	8 563 985

PARTIE II - AUTRES SOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

A. PROJETS D'ASSISTANCE TECHNIQUES FINANCÉS
PAR DES PRÊTS OU DES SUBVENTIONS D'INSTITUTIONS

Banque africaine de développement :

Tchad	-148 660	200 351					29 267	3 805	18 619		18 619
Côte d'Ivoire							148 636	19 323	-167 959	1 681	-169 640
Gambie	504 459	866 655		14 595			809 340	72 458	503 911	124 886	379 025
Guinée-Bissau	44 274						36 893	4 796	2 585	866	1 719
Madagascar	87 783	-71 154		-16 629							
Mali	-27 287						15 324	1 226	-43 837		-43 837
Maroc	203 776	-208 178		4 402							
Mozambique	-15 000								-15 000		-15 000
Niger	98 528	77 580		1 618			70 684	5 655	101 387	3 165	98 222
Rwanda	89 747	289 370		939			315 418	10 423	54 215	385	53 830
Sénégal	145 465			3 429					148 894		148 894
Sierra Leone	1 239 494	1 513 020		25 344			2 330 700	212 951	234 207		234 207
Ouganda	-7 496								-7 496		-7 496
Programme de coopération						270 893	335 605		-64 712	110	-64 822

RECETTES

DÉCAISSEMENTS

Encaisses au 1er janvier 2002	Programme ordinaire de l'UNESCO	Contribution des gouvernements	Montants financés par l'ONU et les institutions du système des Nations Unies	Intérêts	Différence de change	Autres recettes	Décaissements au titre de projets	Dépenses d'appui du programme	Encaisses au 31 décembre 2003	Engagements non liquidés	Soldes au 31 décembre 2003
Fonds arabe pour le développement économique :											
Evaluation et atténuation du risque sismique dans la région arabe				1 650					71 742		71 742
Evaluation et atténuation du risque sismique - Syrie				1 840					79 891		79 891
Réduction du risque sismique (Pamerar) - Maroc				1 777			9 081	1 103	70 986	692	70 294
Réduction du risque sismique - Tunisie				4 452			72 745	9 457	123 463	1 061	122 402
Etude de faisabilité - Constructions et installations scolaires				2 108					91 570		91 570
Etude de faisabilité - Industries éducatives/systèmes d'aide à la décision dans les pays arabes						371 863	191 644	-16 321	172 158		172 158
Banque asiatique de développement :											
Bangladesh									-32 756		-32 756
Elaboration de plans nationaux d'éducation pour tous dans la région de l'Asie et du Pacifique									-31 057		-31 057
Kazakhstan		59 111					32 447	-83 690	5 517	2 542	2 975
Lao (Rép. démocratique populaire)		406 861					376 467		30 394	37 270	-6 876
Ouzbékistan		138 815					184 367		16 379	22 190	-5 811
Viet Nam		423 000					184 452	23 979	214 569	45 263	169 306
Banque de développement des Caraïbes :											
Amérique latine									-59 900		-59 900
Banque interaméricaine de développement :											
Argentine				1 070			92 881	-8 332	16 872		16 872
Brésil		1 220 999		26 134	-256 841		925 463	39 886	149 688	49	149 639
Chili							13 902	1 807	6 442		6 442
Laboratoire latino-américain - Qualité de l'éducation							4 157		25 756		25 756
Amérique latine - Sommet des présidents sur l'évaluation de l'éducation						66 000	44 467	3 557	18 572	4 561	14 011
Banque islamique de développement :											
Tchad		85 260					155 457		-6 252	745	-6 997
Niger		85 260					172 498		-23 293	743	-24 036
Yémen									1 209		1 209
Programme de coopération						13 924			13 924		13 924
Fonds de l'OPEP :											
Bangladesh									15 615		15 615
République centrafricaine									-78 644		-78 644
Côte d'Ivoire				1 323					57 481		57 481
Guinée		22 973									
Mali		85 670					62 231	6 223	26 095	25 955	140
Mauritanie				12 106			53 618	4 290	469 183		469 183
Populations et perspectives de développement dans le monde arabe						20 000	27 318		-7 318	8 000	-15 318
Sénégal									-18 416		-18 416
Tadjikistan							160 883	12 871	226 012	14 695	211 317
Ouganda									-3 145		-3 145
Programme de coopération						11 609	15 923		-4 314		-4 314
Banque mondiale :											
Argentine		23 333		796			63 523	-7 123	31 957		31 957
Arménie							1 848	185	-69		-69
Bangladesh				9 151					397 457		397 457
Brésil		2 295 824		178 271	-123 520		1 194 038	59 702	1 096 835	1 739	1 095 096
Burundi									-19 939		-19 939
Chine (République populaire de)		-119 846		2 535							

	RECETTES						DÉCAISSEMENTS					
	Encaisses au 1er janvier 2002	Programme ordinaire de l'UNESCO	Contribution des gouvernements	Montants financés par l'ONU et les institutions du système des Nations Unies	Intérêts	Différence de change	Autres recettes	Décaissements au titre de projets	Dépenses d'appui du programme	Encaisses au 31 décembre 2003	Engagements non liquidés	Soldes au 31 décembre 2003
Programme de renforcement des capacités des ONG et des OSC intervenant dans le domaine de l'éducation en Afrique subsaharienne							150 000	131 352	18 648	21 635		-2 987
Plan directeur des travaux de conservation, Activités de réhabilitation du patrimoine culturel dans la zone de Bethléem							9 463	473	-9 936			-9 936
Consultation des partenaires de l'éducation dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord	-4 311								-4 311			-4 311
Services de consultation dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies en Afrique	37 556						163 600	120 166	80 990			80 990
Coopération dans le cadre de l'EPT - Services de consultants en Afrique							198 603	194 031	4 572	4 759		-187
Gambie	6 871								6 871			6 871
Ghana	43 497						4 457	579	38 461			38 461
Guinée	8 546								8 546			8 546
Programme international pour l'amélioration des résultats scolaires	7 883								7 883			7 883
Iran	-84 689								-84 689			-84 689
Lao (République démocratique populaire)	1 255								1 255			1 255
Madagascar	6 243								6 243	6 243		
Maroc	813 392	1 725 814		13 590			2 293 021	109 890	149 885	117 124		32 761
Séminaire sur l'amélioration de l'apprentissage : Perspectives pour l'enseignement primaire en Afrique rurale	-9 848								-9 848			-9 848
Sénégal	154 222			2 814			471	47	156 518	550		155 968
Viet Nam		211 700					196 234		15 466	3 371		12 095
Atelier sur le renforcement du rôle des ministères de l'éducation dans les politiques gouvernementales de lutte contre le VIH/sida en Asie centrale							25 000	1 827	237	22 936	18 276	4 660
TOTAL PARTIEL, PARTIE IIA	5 353 860	9 332 418		293 315	-380 361	1 291 492	11 082 299	489 457	4 318 968	468 556		3 850 412
B. PROJETS AUTOFINANCÉS												
Fondation Aga Khan	173 168			3 260		307 400	264 066	34 329	185 433			185 433
Argentine	113 929	-49 406					49 140	1 315	14 068			14 068
Bahreïn	409 847			5 817			110 393	14 351	290 920			290 920
Brésil (Grands travaux)	4 615								4 615			4 615
Chili	157 257	175 277					200 759	16 061	115 714	20 447		95 267
Costa Rica	131 301			1 414			127 020		5 695			5 695
Equateur	79 030	943 927					762 391	37 304	223 262	219 249		4 013
Guatemala		282 128					264 703	15 882	1 543	1 541		2
Honduras	-86					86						
Italie	262 676			4 595		-217 294	33 726	4 384	11 867	11 840		27
Japon (Grands travaux)	130 089			3 053		-131 358	1 784					
Jordanie	5 405						4 160	541	704			704
Corée (République de)	8 626						7 969		657			657
Laboratoire latino-américain de médicaments	163 165	122 691					257 959		193 633	4 445		189 188
Liban	46 116						5 500	715	39 901	565		39 336
Jamahiriya arabe libyenne	14 785 935	6 780 694		174 704		-20 000	3 321 855	408 960	17 990 518	2 178 017		15 812 501
Mexique	1 961	754 877					453 208	38 976	264 654	67 987		196 667
Oman	1 228								1 228			1 228
Paraguay	1 576						1 394	181	1			1
Pérou	-2 105								-2 105			-2 105
Portugal (Grands travaux)	3 694								3 694			3 694
Qatar	307 332			6 781					314 113			314 113
Arabie saoudite	600 099			13 789		-25 000			588 888			588 888
Emirats Arabes Unis	18 772						2 081	271	16 420			16 420
Uruguay	11 155	79 598					45 113	3 701	41 939	16 337		25 602
TOTAL PARTIEL, PARTIE IIB	17 414 785	9 089 786		213 413		79 570	5 913 221	576 971	20 307 362	2 520 428		17 786 934

RECETTES

DÉCAISSEMENTS

Encaisses au 1er janvier 2002	Programme ordinaire de l'UNESCO	Contribution des gouvernements	Montants financés par l'ONU et les institutions du système des Nations Unies	Intérêts	Différence de change	Autres recettes	Décaissements au titre de projets	Dépenses d'appui du programme	Encaisses au 31 décembre 2003	Engagements non liquidés	Soldes au 31 décembre 2003
Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies	670 559			-16 958		1 005 943	961 424	108 646	589 474	51 361	538 113
Programme des experts associés :											
Autriche	-21 350								-21 350		-21 350
Belgique	111 249	226 743		2 828			204 728	24 567	111 525	4 423	107 102
Danemark	573 459	565 800		-16 121			643 669	81 377	398 092	3 309	394 783
Finlande	91 339	517 300		2 043			469 744	56 369	84 569	4 207	80 362
France	207 797	237 087		3 253			363 349	43 602	41 186		41 186
Allemagne	207 746	711 804		-17 299			630 109	75 613	196 529	2 054	194 475
Italie	-513 211	1 650 684		159			1 100 420	132 050	-94 838	2 426	-97 264
Japon	862 405	2 175 977		23 271			2 244 885	269 386	547 382	21 313	526 069
Corée (République de)	58 941	602 833		1 456			462 870	55 544	144 816	6 720	138 096
Pays-Bas	766 215	182 000		11 889			741 204	88 945	129 955	7 886	122 069
Norvège	97 974	688 100		3 359			407 535	48 904	332 994	10 790	322 204
Espagne	-7 602								-7 602		-7 602
Suède	12 658	247 888		178			327 058	39 247	-105 581	13 098	-118 679
Royaume-Uni		238 000		236			150 840	18 101	69 295		69 295
Fonds de dépôt australien		164 130							164 130		164 130
Fonds de dépôt belge (région flamande)	3 215 636	6 150 015		-88 745		351 322	3 449 881	370 167	5 808 180	896 320	4 911 860
BMFT (Bundesministerium für Bildung und Forschung)											
- Projet de recherche écologique en commun - CERP/Chine	199 146	1 591 189		8 985			1 168 042	66 290	564 988	70 308	494 680
Fonds de dépôt canadien (ACDI)	50 505	11 182							61 687		61 687
Comité catholique contre la faim et pour le développement	10 254								10 254		10 254
Fonds de dépôt danois	3 481 173	1 246 859		-48 078			3 019 595	370 419	1 289 940	507 955	781 985
Fonds de dépôt d'Electricité de France (EDF)	17 579			414					17 993		17 993
Fonds de dépôt de la CEE	1 021 605			92 839		5 186 032	4 194 420	66 893	2 039 163	736 046	1 303 117
Fonds de dépôt Felissimo						46 083			46 083		46 083
Fonds de dépôt finlandais	46 116	553 957		4 176			279 506	34 795	289 948	240 749	49 199
Fonds de dépôt français	1 380 146	232 527		32 600			571 344	74 273	999 656	223 952	775 704
Fonds de dépôt allemand	973 245	1 496 156		21 304		6	850 088	102 889	1 537 734	133 851	1 403 883
Fonds de dépôt de la Commission indépendante sur la population et la qualité de la vie	2 297					-2 297					
International Centre for Technical Research	32 909						26 999		5 910		5 910
Fonds de dépôt iranien	79 945			1 884					81 829		81 829
Fonds de dépôt de l'Association pour l'Appel islamique	3 306 903			73 523		-299 849	429 173	27 220	2 624 184	17 672	2 606 512
Fonds de dépôt italien	8 647 050	16 476 069		269 118		217 294	6 705 999	760 810	18 142 722	759 191	17 383 531
Fonds de dépôt japonais	48 117 267	35 634 140		1 126 614		131 358	29 915 639	3 880 889	51 212 851	5 652 195	45 560 656
Fonds de dépôt de la République de Corée	415 181	725 087		10 623		-20 212	346 993	30 673	753 013	74 016	678 997
Fonds de dépôt du Luxembourg	258 226	176 722		5 733			88 738	11 536	340 407	23 814	316 593
Fonds de dépôt de Minorque		90 096							90 096		90 096
Fonds de dépôt de Monaco		16 146		43			13 273	1 725	1 191		1 191
Fonds de dépôt des Pays-Bas	2 300 096	6 788 573		63 746			6 220 147	776 796	2 155 472	444 305	1 711 167
Fonds de dépôt néo-zélandais	111 282	1 161 876		4 106		-22 231	537 461	32 991	684 581	109 870	574 711
Fonds de dépôt de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement	2 040 485	1 457 130		8 569		8 000	1 398 168	173 746	1 942 270	230 030	1 712 240
Fonds de dépôt norvégien	2 065 619	4 699 003		59 213		-4 532	2 933 374	381 339	3 504 590	712 600	2 791 990
Fonds de dépôt de l'OCDE						-116	3 008		76		76
Fonds de dépôt portugais	231 674	154 000		6 487			19 274	2 506	370 381	10 735	359 646
Fonds de dépôt du secteur privé	1 808 211	12 909		92 307		-11 701	4 877 094	176 049	3 398 242	283 904	3 114 338
Chaires UNESCO du secteur privé	81 292			14			39 644	4 282	121 200	8 852	112 348
Fonds de dépôt de la Fondation du Qatar							771	77	-848	1 565	-2 413
Fonds de dépôt de Saint-Marin	6 554						5 000	250	1 304		1 304
Fonds de dépôt de l'Arabie saoudite	3 615 891			82 685		-20 000	283 977	14 155	3 380 444	41 123	3 339 321
Fonds de dépôt espagnol	729 355	624 421		16 414		774 480	418 660	5 769	1 720 241	54 631	1 665 610
Fonds de dépôt suédois	-25 106	1 111 642		4 290			626 277	81 416	383 133	92 219	290 914
Fonds de dépôt suisse	299 801	1 090 741		12 749			557 796	67 002	778 493	193 830	584 663

C. PROJETS FINANÇÉS PAR VOIE DE DONS

RECETTES

DÉCAISSEMENTS

Encaisses au 1er janvier 2002	Programme ordinaire de l'UNESCO	Contribution des gouvernements	Montants financés par l'ONU et les institutions du système des Nations Unies	Intérêts	Différence de change	Autres recettes	Décaissements au titre de projets	Dépenses d'appui du programme	Encaisses au 31 décembre 2003	Engagements non liquidés	Soldes au 31 décembre 2003
Fonds de dépôt des Emirats Arabes Unis/du Koweït [Kitab Fi Jarida]		95 995				296 219	150 753	19 598	25 582	4 057	21 525
Fonds de dépôt du Royaume-Uni		1 020 563		6 996			547 698	62 247	488 748	148 764	339 984
Fonds de dépôt des Etats-Unis d'Amérique		6 781 928		511	1 153	67	6 180 962	794 177	-517 590	243 031	-760 621
TOTAL PARTIEL, PARTIE ILC	87 187 259	97 607 272		1 867 414	-10 664	12 611 797	82 895 024	9 433 330	106 934 724	12 043 172	94 891 552

D. FONDS DES CAMPAGNES CULTURELLES, DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET DES APPELS INTERNATIONAUX

PRIX ET RÉCOMPENSES :

Prix Arirang (Corée - Rép. de)		60 000							60 000		60 000
Prix de l'Emir Jaber Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah		540 000		5 715					545 715		545 715
Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix	7 219 567			404 189	1 718 247		1 026 547		8 315 456	26 102	8 289 354
Prix international pour la conservation de l'eau "Grand fleuve artificiel"	363 714			12 925		20 000	12 953		383 686		383 686
Dotation de la fondation de la construction navale japonaise pour le prix UNESCO de l'éducation pour la paix	1 191 222			55 104			150 002		1 096 324	6 715	1 089 609
Prix Javad Husain des jeunes scientifiques	187 520			6 647			8 000		186 167		186 167
Prix d'alphabétisation											
Prix d'alphabétisation Association internationale pour la lecture	34 706					40 000	36 600		38 106		38 106
King Sejong Literacy Prize	38 347	76 000					85 272		29 075		29 075
Prix d'alphabétisation Roi Séjong	2 404						1 464		940		940
Prix d'alphabétisation Noma	28 771			192		46 000	36 600		38 363		38 363
Prix Melina Mercouri		40 883					25 253		15 630		15 630
Prix du Prince des Asturies	26 664						26 661		3		3
Prix Samarkand Taronasi		6 000							6 000		6 000
Prix Sharjah pour la culture arabe	276 781	50 000		9 800			74 489		262 092	196	261 896
Prix Sheik Zayed Bin Sultan Al Nahyan	7 149	150 000					3 367		153 782		153 782
Compte spécial pour le Prix international Simon Bolivar	282 123	4 912		9 943					296 978		296 978
Prix du Sultan Qabous pour la préservation de l'environnement	291 783			10 341			19 500		282 624		282 624
Prix UNESCO de littérature pour enfants et adolescents au service de la tolérance	5 870					20 000	21 382		4 488		4 488
Prix UNESCO pour la promotion des arts	75 132			4 309			110 054		129 992	21 500	108 492
Prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence							100 000		100 000		100 000

FONDS POUR LES BOURSES DE RECHERCHE ET D'ÉTUDE :

Fonds pour les bourses Hirayama Routes de la soie	131 148			4 955		-126 148			9 955		9 955
Fonds Nessim Habif	1 396 979			111 688	167	23 991	25 307		1 507 518		1 507 518
Programme de bourses pour les étudiants de l'enseignement supérieur dans les territoires occupés	2 345	4 523							6 868		6 868
Programme de bourses en faveur des filles en Afrique	17 484						1 262		16 222		16 222
Colloque des Routes de la soie à Xi'an						126 148	119 298		6 850	578	6 272
Bourses du Fonds à la mémoire de Theresa McKay	188 468			6 678					195 146		195 146
Académie des sciences du tiers monde	10 994 568	127 450	4 219 168	522 878	391 978	10 015	913 622	5 576 616	11 603 063	1 132 530	10 470 533
Fonds de dépôt UNESCO-Fondation Aschberg	3 466 664			130 375			70 386	273 639	3 393 786	37 179	3 356 607
Banque de bourses de l'UNESCO	86 129	11 539					233	60 669	37 232	6 200	31 032
Programme de bourses UNESCO/République de Corée	626								626		626

DIVERS :

Action éducative en faveur des réfugiés afghans	-19 364	173 200		2 237		74 881	181 989		48 965		48 965
Recherche et développement en Afrique - Science et technologie	177 031			4 670			95 359		86 342	760	85 582
Fonds de dépôt des membres du RAIST	154 214			5 091		40 985	55 084		145 206		145 206
Programme d'innovation éducative en vue du développement en Asie et dans le Pacifique	111 248	60 033		3 610		62 921	190 410		47 402	5 963	41 439
Programme Asie-Pacifique d'éducation pour tous	24 967	20 000					10 774		34 193	1 828	32 365

RECETTES

DÉCAISSEMENTS

Encaisses au 1er janvier 2002	Programme ordinaire de l'UNESCO	Contribution des gouvernements	Montants financés par l'ONU et les institutions du système des Nations Unies	Intérêts	Différence de change	Autres recettes	Décaissements au titre de projets	Dépenses d'appui du programme	Encaisses au 31 décembre 2003	Engagements non liquidés	Soldes au 31 décembre 2003
		3 337 936				12 076			3 350 012		3 350 012
Renforcement des capacités aux fins de l'éducation pour tous									4 734		4 734
Phase préparatoire du projet relatif aux enseignants des Caraïbes, financée par le Canada	4 734								4 734		4 734
CCT Liens						47 716			47 716		47 716
Enfants en détresse		84 809				1 246 098	143 051		1 187 856	20 776	1 167 080
Conservation et restauration des sites archéologiques de Wat Phu	-729					6 873	4 639		1 505		1 505
Programme relatif au droit d'auteur	17 612								17 612		17 612
Patrimoine culturel et promotion de la compréhension au Penjab (Inde)						46 562	49 708		-3 146		-3 146
Education pour tous - Suivi du Forum de Dakar	340 544	6 447 454		33 178			3 038 627		3 782 549	371 266	3 411 283
Fonds pour les situations d'urgence	367 289			1 942			64 242		304 989		304 989
Alliance globale pour la diversité culturelle		61 558				101 143	68 658		94 043	22 564	71 479
Aide accrue aux pays en développement	18 321					598 976	5 034		612 263	13 287	598 976
Programme Information pour tous	153 630	92 133		24 471		-19 483			250 751		250 751
Initiative pour le bassin de la Volga et la mer Caspienne						73 929	54 474		19 455	3 352	16 103
Etude intégrale des Routes de la soie	24 788								24 788		24 788
Programme intergouvernemental d'informatique	1 844 055			41 862		-734 997	202 884		948 036	15 132	932 904
Commission océanographique intergouvernementale (COI)	2 062 296	2 845 296	342 043	60 196		358 858	4 305 575		1 363 114	221 642	1 141 472
Campagne internationale - Patrimoine culturel	478 228	11 000		11 738		-5 504	106 143		389 319	11 931	377 388
International Computer Driving License	94 785	860 043	46 324			1 112 826	1 142 927		971 051	45 277	925 774
Fonds international pour le développement de l'éducation physique et du sport	48 748						11 233		37 515		37 515
Fonds international pour la promotion de la culture	4 101 839			135 822		5 380	386 866		3 856 175	14 988	3 841 187
Fonds international pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine		28 913							28 913		28 913
Programme hydrologique international (PHI)	2 577								2 577		2 577
Programme international pour le développement de la communication (PIDC)	1 717 757	2 157 064		65 691			1 501 861		2 438 651	386 714	2 051 937
Projet international pour l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC)	186 556			5 549	19 213		121 079		90 239	69 606	20 633
Programme pour L'homme et la biosphère (MAB)	2 413					-276	2 137				
Centres de ressources microbiennes (MIRCEN)	12 440					-12 440					
Atténuation des pertes imputables aux séismes dans la région méditerranéenne	9 825	3 000				33 995	18 741		28 079	10 795	17 284
Compte spécial des donations Ocampo	538 572			17 720			185 584		370 708	8 362	362 346
Commémoration du 900e anniversaire de la mort d'Omar Khayyam	129					-129					
Plan pour le développement de la culture arabe	2 644					4 975	96		7 523		7 523
Protection et mise en valeur du patrimoine culturel subaquatique	110 452	75 000		2 209		-25 000	66 476		96 185	1 028	95 157
Education préventive contre l'abus des drogues	12 987								12 987		12 987
Priorité Afrique	1 092 325			33 019			665 365		459 979	106 917	353 062
Programme d'éducation des enfants en situation difficile	5 319	9 213				3 149	6 766		10 915	113	10 802
Promotion des activités pour le patrimoine culturel	267 830	-5 304				7 405	174 877		95 054	18 032	77 022
Protection des biens culturels au Moyen-Orient en cas de conflit armé	384 248			13 615					397 863		397 863
Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	150 496	314 378		4 759		84 816	362 200		192 249	41 369	150 880
Remise en état de la Bibliothèque nationale et universitaire de Bosnie-Herzégovine à Sarajevo	17 446					-6 846	10 600				
Renaissance de la Bibliothèque d'Alexandrie	16 943						3 942		13 001		13 001
La Route du fer en Afrique	78								78		78
Comptes spéciaux pour les Histoires générales	694 710	16 059		18 273		50 000	246 762		532 280	15 964	516 316
Compte spécial pour la contribution au service d'évaluation et d'audit		1 410 158	3 150	9 605		2 100	503 934		921 079	82 951	838 128
Compte spécial pour le Secteur des sciences sociales et humaines - Division de la prospective et de la philosophie		11 000							11 000		11 000
Compte spécial pour les contributions volontaires	4 646 122	1 813 783	13 239	78 652	-9 620	2 464 982	5 423 070		3 584 088	479 266	3 104 822
Fonds spécial pour la jeunesse	5 431	18 316							23 747		23 747
Etude de l'art et de l'archéologie bouddhiques	212					-212					
Commémoration du cinquième centenaire de la rencontre des deux mondes	4 704						4 651		53	52	1
Fonds de dépôt pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire	2 237 319			75 348			530 947		1 781 720	36 522	1 745 198
Fonds de dépôt pour la préservation de :											
Moenjodaro	151 155	642 000		13 268			94 668		711 755	6 564	705 191
Culture et patrimoine parsi zoroastrien	19 663			106		69 019	58 561		30 227	21 875	8 352

	RECETTES						DÉCAISSEMENTS					
	Encaisses au 1er janvier 2002	Programme ordinaire de l'UNESCO	Contribution des gouvernements	Montants financés par l'ONU et les institutions du système des Nations Unies	Intérêts	Différence de change	Autres recettes	Décaissements au titre de projets	Dépenses d'appui du programme	Encaisses au 31 décembre 2003	Engagements non liquidés	Soldes au 31 décembre 2003
Fonds de dépôt pour la sauvegarde : des monuments de Borobudur des monuments de Venise	395 369 173 061				14 009 197			45 424 3 761 857		363 954 325 067	25 000	338 954 325 067
Chaire UNESCO à l'Université pour la paix pour donner suite à la réunion du Conseil de l'Université							-19 000			-19 000		-19 000
Réunion des ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO à Dubaï	-12 289						52 904	40 615				
Fonds de l'UNESCO pour les médias	2 353 643		263 260		88 689		1 042 724	3 067 839		680 477	36 095	644 382
Fondation mondiale Recherche et prévention sida	271 967				8 127		31 760	210 465		101 389	654	100 735
Commission mondiale de la culture et du développement	5 162		11 500					9 790		6 872	500	6 372
Fonds du patrimoine mondial	5 834 684		7 278 842		203 198			9 408 750		4 785 733	2 225 185	2 560 548
Sommet solaire mondial - Réunion d'experts de haut niveau	92 360				3 272					95 632		95 632
TOTAL PARTIEL, PARTIE I.D	57 724 710	127 450	33 203 669	927 634	2 144 962	1 819 366	12 867 533	44 289 118		64 526 206	5 553 330	58 972 876
E. CONTRIBUTIONS DE GOUVERNEMENTS AU FONCTIONNEMENT DES BUREAUX HORS SIÈGE												
Compte spécial pour la contribution du Gouvernement du Qatar au fonctionnement du Bureau du représentant régional de l'UNESCO dans les Etats arabes du Golfe	-51 370		451 505					521 945		-110 683	665	-111 348
Antenne de l'UNESCO au Brésil			51 821							51 821		51 821
Bureau de Beyrouth			133 245		5			248 293		-115 043	13 106	-128 149
Bureau de Venise	43 028						57 689	40 509		60 208		60 208
Bureau régional de science et de technologie pour l'Europe (Venise)	3 139 598		2 687 938		72 452	103 143	30 294	3 812 342		2 221 083	498 191	1 722 892
TOTAL PARTIEL, PARTIE I.E	3 131 256		3 324 509		72 457	103 143	99 110	4 623 089		2 107 386	511 962	1 595 424
F. CONTRIBUTIONS DESTINÉES À LA RÉNOVATION DU SIÈGE												
Jardin japonais - Plan de rénovation	-16 617		6 339					99 220		-13 803	10 217	92 528
Rénovation de l'entrée Fontenoy	3 000									3 000		3 000
TOTAL PARTIEL, PARTIE I.F	-13 617		6 339					99 220		-13 803	10 217	95 528
TOTAL, PARTIE II	170 798 253	127 450	152 563 993	927 634	4 591 561	1 531 484	27 048 722	148 788 948	10 499 758	198 300 391	21 107 665	177 192 726
TOTAL DES DÉPENSES DU PROGRAMME PARTIES I ET II	179 178 424	127 450	152 740 458	131 876 392	4 550 485	1 523 448	27 492 446	271 227 082	14 165 504	212 096 517	26 339 806	185 756 711
DÉPENSES HORS PROGRAMME												
Compte spécial pour les montants détenus au nom du Gouvernement égyptien	8 967 287				378 223	765 773		81 033		10 030 250	523	10 029 727
Réévaluation des taux de change à la clôture						-118 006				-118 006	493 488	-611 494
TOTAL GÉNÉRAL	188 145 711	127 450	152 740 458	131 876 392	4 928 708	2 171 215	27 492 446	271 308 115	14 165 504	222 008 761	26 833 817	195 174 944

Note : Le solde du Fonds de 195.174.944 dollars au 31 décembre 2003 comprend des montants s'élevant à 27.597.798 dollars détenus en tant que dotations.

TABLEAU 1.4

UNESCO

FONDS FIDUCIAIRES CONSTITUÉS AU BÉNÉFICE DU PERSONNEL

RECETTES ET DÉPENSES ET ÉVOLUTION DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
 POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003
 (en milliers de dollars des États-Unis)

					2003	2001
	Caisse d'assurance-maladie	Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO	Économat de l'UNESCO	Service de restauration de l'UNESCO		
RECETTES						
Activités productrices de recettes			3 424	9 659	13 083	10 344
Allocation provenant d'autres Fonds	13 722				13 722	11 589
Rétribution de services rendus	13 722				13 722	11 589
Revenus des placements	1 136	37 142	86		38 364	46 091
Ajustements de change et autres recettes	5 587	300	323	1 082	7 292	5
TOTAL, RECETTES	34 167	37 442	3 833	10 741	86 183	79 618
DÉPENSES						
Dépenses de personnel		1 514	893	6 069	8 476	6 084
Indemnités et prestations versées	26 471				26 471	24 169
Divers		313	2 575	4 790	7 678	6 267
TOTAL, DÉPENSES	26 471	1 827	3 468	10 859	42 625	36 520
ÉXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	7 696	35 615	365	(118)	43 558	43 098
Distribution aux membres du SEPU		(31 931)			(31 931)	(39 018)
Ajustements divers aux réserves et aux soldes des fonds		3 338	520	45	3 903	(918)
Réserves et soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	17 148	15 041	1 147	155	33 491	30 329
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	24 844	22 063	2 032	82	49 021	33 491

TABLEAU 2.1

UNESCO

FONDS GÉNÉRAL ET FONDS DE ROULEMENT

BILAN, ÉTAT DES RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2003
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général			Fonds de roulement	Éliminations interfonds	TOTAL	
	Programme ordinaire	Utilisation des crédits reportés décision 164 EX/6.2	Total partiel			2003	2001
ACTIF							
Dépôts à vue et à terme	39 605		39 605	24 966		64 571	51 028
Contributions mises en recouvrement à recevoir des Etats membres	92 197		92 197	5 534		97 731	74 068
Comptes à recevoir							
Soldes interfonds	14 128	280	14 408		(280)	14 128	3 668
Divers	720		720			720	2 659
Autres actifs	164		164			164	1 910
Terrains et bâtiments	72 891		72 891			72 891	72 891
TOTAL, ACTIF	219 705	280	219 985	30 500	(280)	250 205	206 224
PASSIF							
Contributions reçues d'avance	21 456		21 456			21 456	8 626
Prêt, bâtiment du BIE	1 938		1 938			1 938	1 940
Engagements non liquidés	25 115		25 115			25 115	22 607
Comptes à payer							
Soldes interfonds	76 356		76 356		(280)	76 076	52 248
Divers	9 271		9 271			9 271	135
Autre passif	537		537			537	8 639
TOTAL, PASSIF	134 673		134 673		(280)	134 393	94 195
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS							
Fonds de roulement				30 500		30 500	25 000
Fonds d'immobilisations (terrains et bâtiments)	70 953		70 953			70 953	70 951
Excédents budgétaires	7 255		7 255			7 255	8 091
Excédent	6 824	280	7 104			7 104	7 987
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	85 032	280	85 312	30 500		115 812	112 029
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	219 705	280	219 985	30 500	(280)	250 205	206 224

UNESCO

AUTRES FONDS APPARTENANT EN PROPRE À L'UNESCO

BILAN, ÉTAT DES RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2003
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Activités productrices de recettes (Tableau 2.2.1)	Dépenses d'appui (Tableau 2.2.2)	Comptes concernant le personnel (Tableau 2.2.3)	Plan de rénovation	Nouveaux instruments de gestion et de contrôle	Compte spécial des États-Unis	Compte spécial du Royaume-Uni	Soldes non attribués des fonds appartenant en propre à l'UNESCO	TOTAL	
									2003	2001
ACTIF										
Dépôts à vue et à terme	483							21 310	21 793	230
Comptes à recevoir										
Soldes interfonds	18 158	19 521	5 929	5 608	694	15 093	838	17 806	83 647	62 071
Divers	1 952							1 451	3 403	3 396
Autres actifs	1 141	11							1 152	929
TOTAL, ACTIF	21 734	19 532	5 929	5 608	694	15 093	838	40 567	109 995	66 626
PASSIF										
Engagements non liquidés	539	684		3 698	192		86		5 199	6 880
Comptes à payer										
Soldes interfonds	2 117	24						38 050	40 191	1 788
Divers	12 285							771	13 056	16 318
Autre passif	20							1 746	1 766	4 920
TOTAL, PASSIF	14 961	708	0	3 698	192	0	86	40 567	60 212	29 906
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS										
Réserves d'exploitation	1 695								1 695	3 643
Excédents/divers	5 078	18 824	5 929	1 910	502	15 093	752		48 088	33 077
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	6 773	18 824	5 929	1 910	502	15 093	752		49 783	36 720
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	21 734	19 532	5 929	5 608	694	15 093	838	40 567	109 995	66 626

UNESCO
ACTIVITÉS PRODUCTRICES DE RECETTES

BILAN, ÉTAT DES RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2003

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds d'information, de liaison et de relations publiques	Fonds des publications et du matériel auditif et visuel	Fonds d'utilisation des locaux du Siège	Compte spécial des services de documents et publications	Compte spécial des services d'interprétation	Compte spécial du service de micrographie	TOTAL	
							2003	2001
ACTIF								
Dépôts à vue et à terme	200	283					483	230
Comptes à recevoir								
Soldes interfonds	14 196		3 054	581	306	21	18 158	19 941
Divers	64	434	1 454				1 952	3 369
Autres actifs	252	752	137				1 141	929
TOTAL, ACTIF	14 712	1 469	4 645	581	306	21	21 734	24 469
PASSIF								
Engagements non liquidés	54	127	341	2		15	539	
Comptes à payer								
Soldes interfonds		2 117					2 117	1 788
Bons non rachetés	12 284						12 284	13 647
Divers	1						1	1 613
Autre passif			20				20	106
TOTAL, PASSIF	12 339	2 244	361	2	0	15	14 961	17 154
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS								
Réserves d'exploitation	1 631		64				1 695	3 643
Excédents (déficits) divers	742	(775)	4 220	579	306	6	5 078	3 672
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	2 373	(775)	4 284	579	306	6	6 773	7 315
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	14 712	1 469	4 645	581	306	21	21 734	24 469

DÉPENSES D'APPUI AU PROGRAMME AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX ET FONDS DE DÉPÔT

BILAN, ÉTAT DES RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2003

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Compte des frais de gestion des fonds de dépôt (FITOCA)	Compte spécial pour les services administratifs et opérationnels (PNUD-AOS)	Services d'appui technique au niveau des programmes (PNUD-AEPP)	Services d'appui technique au niveau des projets (PNUD-AST)	TOTAL	
					2003	2001
ACTIF						
Comptes à recevoir						
Soldes interfonds	16 894	1 531	738	358	19 521	22 865
Autres actifs	11				11	
TOTAL, ACTIF	16 905	1 531	738	358	19 532	22 865
PASSIF						
Engagements non liquidés	674		10		684	
Comptes à payer						
Soldes interfonds	24				24	
Divers						
Bons non rachetés						
Autre passif						
TOTAL, PASSIF	698		10		708	
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS						
Réserves d'exploitation						
Excédents divers	16 207	1 531	728	358	18 824	22 865
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	16 207	1 531	728	358	18 824	22 865
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	16 905	1 531	738	358	19 532	22 865

UNESCO
COMPTES CONCERNANT LE PERSONNEL
BILAN, ÉTAT DES RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2003
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds de financement des indemnités de cessation de service	Fonds d'indemnisation du personnel	Fonds de prêts au logement	TOTAL	
				2003	2001
ACTIF					
Comptes à recevoir					
Soldes interfonds	5 215	99	615	5 929	5 504
Divers					27
TOTAL, ACTIF	5 215	99	615	5 929	5 531
PASSIF					
Comptes à payer					
Divers					7
Autre passif					4 814
TOTAL, PASSIF					4 821
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS					
Réserves d'exploitation					
Excédents divers	5 215	99	615	5 929	710
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	5 215	99	615	5 929	710
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	5 215	99	615	5 929	5 531

UNESCO

FONDS CONFIEÉS À L'UNESCO POUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

BILAN, ÉTAT DES RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2003

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Instituts (Tableau 2.3.1)	Bureau de l'UNESCO à Brasilia	Autres comptes spéciaux et Fonds de dépôt	TOTAL	
				2003	2001
ACTIF					
Dépôts à vue et à terme	21 540	46 209	212 555	280 304	241 199
Placements (valeur de réalisation : 2003 - \$6 093 ; 2001 - \$3 484)	4 013		1 535	5 548	3 156
Comptes à recevoir					
Soldes interfonds	4 595	366	12 390	17 351	3 005
Divers	2 640		1 804	4 444	5 893
Autres actifs	289	28	1 584	1 901	60
TOTAL, ACTIF	33 077	46 603	229 868	309 548	253 313
PASSIF					
Engagements non liquidés	6 291	124	26 834	33 249	51 280
Comptes à payer					
Soldes interfonds	1 033			1 033	14 460
Divers	302		6 149	6 451	473
Autre passif	88	1 570	1 710	3 368	3 445
TOTAL, PASSIF	7 714	1 694	34 693	44 101	69 658
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS					
Soldes relatifs à des projets financés par des donateurs		44 909	195 175	240 084	171 080
Réserves d'exploitation	9 116			9 116	6 837
Excédent	16 247			16 247	5 738
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	25 363	44 909	195 175	265 447	183 655
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	33 077	46 603	229 868	309 548	253 313

TABLEAU 2.3.1

UNESCO
COMPTES SPÉCIAUX DES INSTITUTS

BILAN, ÉTAT DES RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2003
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Bureau international d'éducation (BIE)	Centre international de physique théorique (CIPT)	Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (HIRCA)	Institut international pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	Total	
								2003	2001
ACTIF									
Dépôts à vue et à terme	258	13 238	64	56	5 572	3	2 349	21 540	14 419
Placement (valeur de réalisation : 2003 - \$4 201 ; 2001 - \$5 292)					4 013			4 013	1 201
Comptes à recevoir									
Divers	593		573			83	3 346	4 595	3 005
Soldes interfonds		1 492	9		1 139			2 640	1 002
Autres actifs	48			59			170	289	60
TOTAL, ACTIF	899	14 730	646	115	10 724	98	5 865	33 077	19 687
PASSIF									
Engagements non liquidés	152	1 532	184	22	2 495	33	1 873	6 291	3 164
Comptes à payer									
Soldes interfonds					73	960		1 033	503
Divers	243	39		13		7		302	
Autre passif			14				74	88	3 445
TOTAL, PASSIF	395	1 571	198	108	3 455	40	1 947	7 714	7 112
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS									
Réserves d'exploitation		5 789			2 883		444	9 116	6 837
Excédents divers	504	7 370	448	7	4 386	58	3 474	16 247	5 738
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	504	13 159	448	7	7 269	58	3 918	25 363	12 575
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	899	14 730	646	115	10 724	98	5 865	33 077	19 687

Note : L'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau qui a été créé en juillet 2003 devient opérationnel en 2004.

TABLEAU 2.4

UNESCO

FONDS FIDUCIAIRES CONSTITUÉS AU BÉNÉFICE DU PERSONNEL

BILAN, ÉTAT DES RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2003

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Caisse d'assurance maladie	Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO	Économat de l'UNESCO	Service de restauration de l'UNESCO	TOTAL	
					2003	2001
ACTIF						
Dépôts à vue et à terme	24 725	414 496	1 795	132	441 148	317 959
Placements		89 257			89 257	87 627
Comptes à recevoir						
Soldes interfonds	2 174				2 174	
Prêts à des membres du personnel		43 831			43 831	30 610
Divers	481	3 787	33	508	4 809	6 907
Stock en magasin (estimé à sa valeur la plus faible : prix d'achat ou valeur vénale nette)			548	129	677	492
Autres actifs			63	1 604	1 667	972
TOTAL, ACTIF	27 380	551 371	2 439	2 373	583 563	444 567
PASSIF						
Comptes à payer	2 536	356	353	2 291	5 536	3 130
Soldes interfonds						248
Distribution de sommes payables aux membres		13 219			13 219	19 159
Dépôts des membres		515 733			515 733	388 500
Autre passif			54		54	39
TOTAL, PASSIF	2 536	529 308	407	2 291	534 542	411 076
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS						
Réserves d'exploitation		22 063			22 063	15 041
Excédent	24 844		2 032	82	26 958	18 450
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	24 844	22 063	2 032	82	49 021	33 491
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS	27 380	551 371	2 439	2 373	583 563	444 567

FONDS GÉNÉRAL - PROGRAMME ORDINAIRE ET PROGRAMME DE PARTICIPATION

**RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE ET RÉCAPITULATION DES DÉPENSES PAR POSTE
DE DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003**
(en milliers de dollars des États-Unis)

Postes de dépenses	31 C/5 approuvé	Virements autorisés	Autres crédits	Total	Total des dépenses	Solde non engagé
TRAITEMENTS ET RECLASSEMENT						
- Personnel au Siège	243 477	9 806		253 283	248 460	4 823
- Personnel hors Siège	76 064	1 380		77 444	69 951	7 493
- Assistance temporaire	18 584			18 584	30 043	(11 459)
- Réserve pour reclassement	1 500	(1 499)		1		1
VOYAGES EN MISSION OFFICIELLE						
- Voyages des participants à des réunions	8 253			8 253	14 134	(5 881)
- Voyages du personnel en mission officielle	7 229			7 229	9 567	(2 338)
SERVICES CONTRACTUELS	52 613	104	2 712	55 429	47 861	7 568
DÉPENSES GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT	19 410	2 310		21 720	27 451	(5 731)
FOURNITURES DIVERSES	5 243			5 243	4 114	1 129
ACQUISITION DE MOBILIER ET DE MATÉRIEL	6 325			6 325	8 935	(2 610)
ALLOCATIONS FINANCIÈRES	29 918			29 918	26 890	3 028
CONTRATS AVEC DES ONG ET AUTRES CONTRIBUTIONS	24 181			24 181	8 146	16 035
PROGRAMME DE PARTICIPATION	22 000			22 000	21 935	65
AUTRES DÉPENSES	13 246	731		13 977	13 347	630
COÛTS INDIRECTS DE PROGRAMME	13 668	237	1 057	14 962	15 472	(510)
AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	13 691	(13 691)				
CRÉDITS REPORTÉS		8 005		8 005	7 726	279
Moins : Montant à absorber au cours de l'exécution du Programme et budget, dans les limites du budget total approuvé	(11 034)	622		(10 412)		(10 412)
TOTAL, BUDGET ORDINAIRE	544 367	8 005	3 769	556 142	554 032	2 110

ANNEXE I

VERSEMENTS DE L'UNESCO À TITRE GRACIEUX

En application des dispositions de l'article 10.3 du Règlement financier, il est rendu compte ci-après des versements à titre gracieux effectués au cours de l'exercice financier clos le 31 décembre 2003 :

En milliers de dollars	
Dépenses d'hospitalisation et de rapatriement, non couvertes par une assurance, qui ont été engagées dans les circonstances suivantes :	
(i) Membre du personnel surnuméraire victime d'un accident pendant son service au Siège de l'UNESCO à Paris - frais d'hospitalisation et de rapatriement en Russie	85
(ii) Fonctionnaire du Gouvernement afghan ayant subi une opération chirurgicale urgente, alors qu'il participait en Allemagne à un atelier d'experts coparrainé par l'UNESCO - frais médicaux et frais de rapatriement pour la victime et frais de voyage de son conjoint à charge	45
Frais d'obsèques, non couverts par une assurance et pris en charge en raison des difficultés financières des familles, de membres du personnel temporaires décédés qui avaient servi l'UNESCO dans les unités hors Siège suivantes :	
(i) Djakarta (Indonésie)	2
(ii) Abuja (Nigéria)	1
Frais médicaux non assurés, engagés pour un membre du personnel temporaire ayant de longs états de service et qui avait dû cesser pour des raisons médicales ses fonctions au Bureau de l'UNESCO à Windhoek (Namibie)	3
Total des versements à titre gracieux pour l'exercice 2002-2003	136

ANNEXE II

COMPTES SPÉCIAUX ET FONDS DE DÉPÔT DE L'UNESCO

Les nouveaux comptes spéciaux et fonds de dépôt créés pendant l'exercice financier 2002-2003 ont été les suivants :

Sources des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine

Projets d'assistance technique

Banque africaine de développement

Côte d'Ivoire

Banque asiatique de développement

République démocratique populaire lao

Viet Nam

Fonds de l'OPEP

Populations et perspectives de développement dans le monde arabe

Banque mondiale

Brésil

Viet Nam

Coopération dans le cadre de l'EPT - services de consultants - Afrique

Plan directeur pour les travaux de conservation, activités de réhabilitation du patrimoine culturel de la zone de Bethléem

Programme de renforcement des capacités pour les ONG et les OSC intervenant dans le domaine de l'éducation en Afrique subsaharienne

Atelier sur le renforcement du rôle des ministères de l'éducation dans les politiques gouvernementales de lutte contre le VIH/sida en Asie centrale

Projets autofinancés

Guatemala

Projets financés par voie de dons

Programme des experts associés - Royaume-Uni

Fonds de dépôt australien

Fonds de dépôt de Minorque

Fonds de dépôt de Monaco

Fonds de dépôt de l'OCDE

Fonds de dépôt de la Fondation du Qatar

Fondation Luis Eduardo

SESI

Fondation ORSA

Conseil mondial de la santé

Fondation Mauricio Sirotsky Sobrinho

SEBRAE

Daimler-Chrysler

Banque japonaise pour la coopération internationale

Fondation S. Ommersteyn
Fondation Stavros S. Niarchos
Fondation Sumitomo
Famille Munir R. Sukhtian
Hewlett-Packard (Europe)
Université de Malte
Global Heritage Fund
Shimano Inc.
Shell
Mitsubishi Heavy Industries Ltd (MHI)

Comptes spéciaux

Prix de l'émir Jaber Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah
Prix Melina Mercouri
Prix Samarkand Taronasi
Renforcement des capacités aux fins de l'Éducation pour tous
Liens CCT
Alliance globale pour la diversité culturelle
Initiative pour le bassin de la Volga et la mer Caspienne
Colloque des Routes de la soie à Xi'An
Compte spécial - contribution au Service d'évaluation et d'audit
Compte spécial pour le Secteur des sciences sociales et humaines - Division de la prospective
et de la philosophie
Fonds international pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine

Contributions volontaires pour

l'assistance au renforcement des capacités en matière d'éducation en Angola
la restauration de bâtiments à Tbilissi
la diffusion sous forme électronique du contenu de la mallette technique de l'INEE
la Convention internationale contre le dopage dans le sport
l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel
la Conférence du RIARC
l'appui aux établissements scolaires en Tchétchénie
la formation professionnelle des jeunes au Soudan

Contributions des gouvernements pour les bureaux hors Siège

Bureau de Beyrouth
Antenne de l'UNESCO au Brésil

Quarante comptes spéciaux ont été clos pendant l'exercice biennal (contre 62 en 2000-2001)

ANNEXE III

ANALYSE HISTORIQUE DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT
À RECEVOIR

RÉCAPITULATION - CONTRIBUTIONS IMPAYÉES

Milliers de dollars

ANNEXE III - PARTIE I

PAR EXERCICE FINANCIER

EXERCICE 2002-2003	(a)	<u>52 789</u>
EXERCICES 1988 - 2001	(b)	<u>21 999</u>

ANNEXE III - PARTIE II (a)

VERSEMENTS AU TITRE DE PLANS DE PAIEMENT : ARRIÉRÉS DUS		8 320
--	--	-------

ANNEXE III - PARTIE II (b)

VERSEMENTS AU TITRE DE PLANS DE PAIEMENT : DIFFÉRÉS A DES ANNÉES ULTÉRIEURES		9 087
TOTAL DES VERSEMENTS AU TITRE DE PLANS DE PAIEMENT	(c)	<u>17 407</u>

PRÉSENTATION, VOIR NOTE 8

CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT À RECEVOIR
D'ÉTATS MEMBRES

Total partiel Fonds général 2002		15 688
Total partiel Fonds général 2003		21 289
Nouveaux États membres		15 812
TOTAL	(a)	<u>52 789</u>
Total partiel Fonds général - Exercices financiers précédents	(b)	<u>22 000</u>
Arriérés payables par annuités	(c)	<u>17 407</u>

CONTRIBUTIONS IMPAYÉES AU 31 DÉCEMBRE 2003

PARTIE I - PAR EXERCICE FINANCIER

	2002-2003	1988-1989	1990-1991	1992-1993	1994-1995	1996-1997	1998-1999	2000-2001
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Afghanistan	56 695					76 340	24 402	40 827
Antigua-et-Barbuda	16 054			63 897	76 034	76 340	16 268	16 330
Argentine	8 271 361							8 203 307
Arménie	15 325					396 961	135 567	29 941
Azerbaïdjan	27 926						292 823	54 437
Bélarus	39 418							
Belgique	5 775							
Bénin	170							
Bolivie	32 381							
Botswana	39 872							
Bésil	16 827 298							
Îles Vierges britanniques	1 700							
Cameroun	48 976							
République centrafricaine	5 445							
Tchad	5 704							5 445
Chili	644 432							
Comores	5 445							5 445
Colombie	1 066 575							
Costa Rica	141 510							
Côte d'Ivoire	33 622							
Rép. dém. du Congo	15 067							
Djibouti	5 704							5 445
Dominique	2 513							
République dominicaine	163 964							24 892
Équateur	104 349							
Gabon	99 102							36 309
Gambie	5 704							
Géorgie	36 935							43 550
Grenade	3 350							
Guatemala	203 864							
Guinée	22 639						21 690	21 774

	2002-2003	1988-1989	1990-1991	1992-1993	1994-1995	1996-1997	1998-1999	2000-2001
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Guinée-Bissau	5 704							5 445
Haïti	7 394							
Inde	235 634							
Indonésie	749 278							
Iraq	891 980		655 344	830 652	1 026 533	1 059 586	471 772	571 585
Kazakhstan	213 329							
Kenya	1 903							
Kirghizistan	5 445							24 498
Liban	1 171							
Libéria	5 704							2 723
Jamahiriya arabe libyenne	328 642							
Îles Marshall	3 186							
Micronésie	3 111							
Mongolie	2 852							
Myanmar	56 160							
Nauru	5 704							
Népal	17 505							
Niger	5 704							10 887
Pakistan	255 211							
Palaos	1 064							
Panama	8 484							
Papouasie-Nouvelle-Guinée	32 705							
Paraguay	119 867							
Pérou	890 069							
Philippines	657 121							
Pologne	1 603 446							
République de Moldova	16 054							46 270
Roumanie	216 740							
Saint-Vincent-et-les Grenadines	2 037							
Sao Tomé-et-Principe	5 704						5 422	5 445
Serbie-et-Monténégro	66 754							
Sierra Leone	5 445					65 860	5 422	5 445
Slovénie	108 894							
Îles Salomon	5 445							5 445
Somalie	5 704	45 568	57 725	63 897	76 034	76 340	5 422	5 445

	2002-2003	1988-1989	1990-1991	1992-1993	1994-1995	1996-1997	1998-1999	2000-2001	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Soudan	13 698								
Suriname	15 325							21 680	
Swaziland	4 006								
Tadjikistan	5 445				198 973	151 151	46 092	16 331	
ex-Rép. youg. de Macédoine	22 525								
Timor-Leste	1 634								
Trinité-et-Tobago	2 529								
Tunisie	221 881								
Turkménistan	21 611							32 662	
Ouganda	650								
Uruguay	577 574							300 000	
États-Unis d'Amérique	15 810 677								
Ouzbékistan	83 996								
Venezuela	1 498 399								
Yougoslavie, RSFY			2 469 044	297 439					
Yougoslavie, ex-FRY				1 528 727	950 215	766 062	338 918	85 894	
Zimbabwe	19 270								
	52 789 248	45 568	3 182 113	2 784 612	2 327 789	2 668 640	1 363 798	9 627 457	21 999 977 *

Note : La question du recouvrement des contributions impayées de la République socialiste fédérale de Yougoslavie (RSFY) s'élevant à 2.766.483 dollars des États-Unis, et de l'"ex"-République fédérale de Yougoslavie (RFY), se montant à 3.669.816 dollars des États-Unis, est examinée non seulement à l'UNESCO mais aussi à l'ONU et au sein d'autres organismes des Nations Unies, le but étant d'adopter une approche commune à l'ensemble du système.

* Montant total des contributions impayées de 1988 à 2001.

PARTIE II (a) - VERSEMENTS AU TITRE DE PLANS DE PAIEMENT : ARRIÉRÉS DUS

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Total
Afghanistan					23 208	29 284	29 284	29 284	29 284	29 282			169 626
Antigua et Barbuda	23 352	25 933	25 933	25 933	25 933	25 933							153 017
Arménie								56 142	201 585	201 585			459 312
Azerbaïdjan										197 187	633 392	633 392	1 463 971
République centrafricaine											204 897		204 897
Tchad									63 339	66 074	65 074	65 074	259 561
Comores								6 971	72 820	72 820	72 820	72 820	298 251
Djibouti										5 479	7 811	7 811	21 101
Gambie											26 932	37 907	64 839
Géorgie									378 425	506 831	506 831	506 831	1 898 918
Guinée								40 878					40 878
Guinée-Bissau									58 380	58 380	58 380	58 380	233 520
Kirghizistan									42 962	148 235	148 235	148 235	487 667
Libéria											50 990	50 990	101 980
Nauru											1 811	1 811	3 622
Niger										203	42 334	42 334	84 871
Paraguay										50 000	45 000	45 000	140 000
République de Moldova									312 406	356 520	356 520	356 520	1 381 966
Sao Tomé-et-Principe							42 759	46 099	31 428	31 428	31 928	31 927	215 569
Turkménistan									175 588	230 550	230 550		636 688
	23 352	25 933	25 933	25 933	49 141	55 217	72 043	179 374	1 366 217	1 954 574	2 483 505	2 059 032	8 320 254

CONTRIBUTIONS IMPAYÉES AU 31 DÉCEMBRE 2003

PARTIE II (b) - VERSEMENTS AU TITRE DE PLANS DE PAIEMENT - DIFFÉRÉS À DES ANNÉES ULTÉRIEURES

	2004	2005	2006	2007	Total
Bosnie-Herzégovine	37 740	37 736			75 476
Tchad	65 074	65 074			130 148
Comores	72 820	72 828			145 648
Costa Rica	23 184	23 184			46 368
Djibouti	7 811	207 813			215 624
Gambie	37 907	37 907	37 907	37 910	151 631
Géorgie	506 831	506 831			1 013 662
Grenade	29 180	29 180			58 360
Guinée-Bissau	58 380	58 368			116 748
République islamique d'Iran	703 745	703 745			1 407 490
Kazakhstan	300 000	300 000	310 000		910 000
Kirghizistan	148 235	148 237			296 472
Libéria	50 990	50 997			101 987
Nauru	1 811	1 811	1 811	1 812	7 245
Niger	42 334	42 330			84 664
Paraguay	45 000	45 000	45 000	44 989	179 989
République de Moldova	356 520	356 520			713 040
Ukraine	1 716 200	1 716 279			3 432 479
	4 203 762	4 403 840	394 718	84 711	9 087 031

Cent soixante-dixième session

170 EX/22 Add.
PARIS, le 20 août 2004
Original anglais

Point 7.4 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE L'UNESCO
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003
ET RAPPORT DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES**

ADDENDUM

RÉSUMÉ

Le présent addendum contient le rapport intégral de la Commissaire aux comptes sur les comptes de l'UNESCO pour l'exercice biennal 2002-2003, ainsi que les observations écrites du Directeur général sur celui-ci.

1. On trouvera dans les pages qui suivent du présent document le rapport de la Commissaire aux comptes sur les comptes de l'UNESCO pour l'exercice biennal 2002-2003.
2. Les recommandations de la Commissaire aux comptes figurent en caractères gras à la suite des paragraphes 11 et 26. Les "observations du Directeur général", en italiques, suivent immédiatement les recommandations auxquelles elles se rapportent.
3. Le Directeur général appelle l'attention du Conseil exécutif sur le fait que l'opinion de la Commissaire aux comptes sur les états financiers n'est assortie d'aucune réserve.

RAPPORT DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'UNESCO POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

INTRODUCTION

L'exercice biennal 2002-2003 pour lequel nous avons vérifié les comptes de l'UNESCO représente le deuxième exercice de notre second mandat de Commissaire aux comptes de l'Organisation. En novembre 1999, la Conférence générale nous a reconduits dans cette fonction pour un mandat de trois exercices biennaux, 2000-2001, 2002-2003 et 2004-2005.

En vertu de notre mandat, nous vérifions les états financiers de l'UNESCO et d'autres entités connexes. En outre, nous procédons à des audits de performance concernant les programmes et activités de l'Organisation.

À la 169^e session du Conseil exécutif, nous avons déposé notre rapport sur les audits de performance, qui traitait de la gestion des fonds extrabudgétaires et de la gouvernance des instituts pour l'éducation ainsi que de la suite donnée aux recommandations des rapports précédents. Ce rapport a été examiné tant par la Commission financière que par la Commission du programme et, par sa décision 169 EX/6.7, le Conseil exécutif a approuvé nos observations et recommandations.

Ainsi qu'il est dit plus loin dans le rapport, nous avons mené à bien un audit de la Caisse d'assurance-maladie (CAM) et avons remis notre rapport au Directeur général, qui s'en servira pour sa propre étude sur la CAM. Ce dernier rapport, ainsi que l'étude du Directeur général sur la CAM, seront présentés au Conseil exécutif à sa 171^e session.

Le rapport actuel comprend les observations résultant de notre travail de vérification des états financiers de l'UNESCO pour l'exercice biennal 2002-2003. Nous avons effectué ce travail au Siège et dans un certain nombre de bureaux hors Siège.

Le présent rapport a été établi en langue anglaise.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier le Directeur général, ses collaborateurs et le personnel de leurs services pour la coopération et l'aide qu'ils nous ont apportées pendant notre travail de vérification. Nous exprimons aussi notre sincère gratitude aux organes directeurs pour leur appui et l'intérêt qu'ils ont pris à nos travaux.

La Vérificatrice générale du Canada
Commissaire aux comptes
Sheila Fraser, FCA
Ottawa (Canada)
4 août 2004

TABLE DES MATIÈRES

	Page
PRINCIPAUX MESSAGES	5
QUESTIONS RELATIVES À LA GESTION ET AUX CONTRÔLES FINANCIERS	7
	Paragraphes
Vérification des états financiers	1-6
Progrès réalisés pendant l'exercice biennal en cours	7-9
Information financière fournie aux organes directeurs	10-11
Préparation des comptes et des états financiers dans les délais	12-14
Engagements non liquidés	15-17
Engagements non liquidés au titre de 2002-2003	18-26
Fonds d'information, de liaison et de relations publiques - Programme de bons	27-29
Programme "Pétrole contre nourriture"	30-47
Cas de présomption de fraude	48-49
FABS - Évaluation des contrôles automatisés	50-53
Nécessité d'améliorer la gestion des droits et privilèges d'accès des utilisateurs membres de l'équipe de soutien technique central	54
Faiblesse des procédures de modification des applications	55-58
Caisse d'assurance-maladie	59-60

PRINCIPAUX MESSAGES

- Notre opinion sur les états financiers n'est assortie d'aucune réserve.
- Dans nos rapports détaillés précédents, nous avons relevé de graves insuffisances dans les pratiques de gestion et de contrôle financiers au Siège et dans les bureaux hors Siège. Nous avons souligné la nécessité de former du personnel au fonctionnement et à l'utilisation des systèmes de gestion financière afin de doter l'Organisation de la capacité voulue dans ce domaine. Nous avons fait observer que les méthodes de travail avaient besoin d'être modernisées pour rattraper le retard pris par rapport aux améliorations des systèmes d'information. Nous avons aussi relevé des problèmes particuliers concernant les informations communiquées aux organes directeurs, notamment celles qui ont trait aux engagements non liquidés.
- Depuis notre dernier audit, le Secrétariat a fait des efforts appréciables pour améliorer la situation, et beaucoup de résultats positifs ont été obtenus. Une des principales initiatives prises pour améliorer la gestion et le contrôle financiers a été la création du Comité du budget et des finances (CBF). Le Comité a joué un important rôle directeur qui a contribué à renforcer les contrôles en matière de gestion financière et de communication de l'information financière. Nous jugeons encourageants les efforts faits par l'UNESCO et les résultats obtenus à ce jour.
- Le Service d'évaluation et d'audit (IOS) est intervenu dans tous les domaines critiques signalés dans le présent rapport. Nous nous sommes fondés sur ses travaux et constatons que, dans le laps de temps de trois ans qui s'est écoulé depuis sa création en 2001, IOS a joué un rôle important dans le renforcement de l'environnement de contrôle à l'UNESCO.
- Pour la première fois depuis que notre nomination comme commissaires aux comptes de l'UNESCO, un ensemble complet d'états financiers nous a été présenté dans les délais, c'est-à-dire pour la date du 31 mars 2004. Le Secrétariat commencera bientôt à établir des états financiers trimestriels à l'intention de la haute direction. Nous avons noté que, d'une manière générale, la qualité de l'information fournie aux organes directeurs s'est améliorée, mais des progrès restent à faire.
- L'identification exacte des engagements de dépenses non liquidés restant valables pose encore des problèmes mais, globalement, on relève certaines améliorations. Le Secrétariat prend des dispositions pour pouvoir suivre ces engagements en continu afin d'éviter à IOS et à la division du Contrôleur financier (DCO), en fin d'exercice biennal, un travail considérable qui représente une utilisation inefficace des ressources.
- Le rôle de l'UNESCO au sein du programme "Pétrole contre nourriture" qui avait été établi pour l'Iraq a pris fin le 21 novembre 2003. Nous avons noté qu'IOS avait procédé à trois audits de son action au titre de ce programme, y compris un audit final, comme demandé par le Bureau chargé du Programme Iraq.
- Nous n'avons pas effectué d'audit de performance pour ce programme mais nous l'avons soumis à nos sondages et procédés standard de vérification financière et avons examiné les travaux d'IOS relatifs au programme "Pétrole contre nourriture", afin de rassembler suffisamment d'éléments d'information pour étayer notre opinion sur les états financiers de l'UNESCO. Nous avons établi à notre satisfaction que les chiffres des états financiers sont fidèles, eu égard aux seuils de signification globaux.

- L'Organisation des Nations Unies a mis en place une Commission d'enquête indépendante, chargée de procéder à un examen de l'administration du programme "Pétrole contre nourriture". L'équipe d'enquêteurs a indiqué qu'elle avait l'intention d'adresser des demandes de renseignements à l'UNESCO aux fins de son travail de rassemblement et d'examen des informations ayant trait à l'administration et à la gestion de ce programme. En prévision des travaux de la Commission d'enquête indépendante, IOS a entrepris de vérifier si la documentation disponible sur le programme est complète.
- Nous avons procédé, dans le cadre de notre audit financier, à une évaluation des contrôles automatisés du Système financier et budgétaire (FABS) et avons relevé des déficiences en ce qui concerne les droits et privilèges d'accès des utilisateurs et les procédures de modification des applications. Nous avons formulé des recommandations destinées à améliorer la gestion des contrôles de sécurité électroniques. IOS a également effectué un audit de sécurité du système FABS et formulé un certain nombre de recommandations. Nous estimons que s'il était remédié aux faiblesses qu'IOS et nous-mêmes avons identifiées en ce qui concerne les contrôles, la plupart des problèmes pourraient être résolus dans un délai raisonnable.
- À la demande de la Conférence générale, nous avons procédé à un audit de la Caisse d'assurance-maladie de l'UNESCO (CAM), en tirant parti à cet effet du travail très complet effectué par IOS. Notre audit est à présent achevé et nous avons présenté notre rapport, où figurent nos recommandations, au Directeur général. Nous avons été informés que le Directeur général considérera notre rapport comme une contribution à sa propre étude sur la CAM et que son étude ainsi que notre rapport seront soumis au Conseil exécutif à sa 171e session.

QUESTIONS RELATIVES À LA GESTION ET AU CONTRÔLE FINANCIERS

Vérification des états financiers

1. Le Directeur général nous a soumis pour vérification les états financiers de l'UNESCO pour l'exercice biennal 2002-2003 clos le 31 décembre 2003.
2. Il nous a été demandé de vérifier également les états financiers du Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO (SEPU), de l'Institut international de planification de l'éducation (IPE) et du Centre international de physique théorique (CIPT).
3. Nos normes de vérification nous prescrivent de planifier et de réaliser la vérification de façon à acquérir une assurance raisonnable que les états financiers ne présentent pas d'inexactitudes notables. La vérification comprend l'examen par sondage, dans la mesure où nous l'estimons nécessaire au vu des circonstances, des pièces fournies à l'appui des montants, écritures et informations figurant dans les états financiers. Elle comprend également une évaluation des principes comptables suivis et des prévisions significatives établies par le Secrétariat, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.
4. Dans tous les cas, notre vérification a porté sur la version anglaise des états financiers. Nos opinions ont également été rédigées en anglais.
5. Mon opinion sur les états financiers de l'UNESCO pour 2002-2003 n'est assortie d'aucune réserve sur les points de savoir si les états financiers ont été établis conformément aux conventions comptables de l'UNESCO, si ces conventions comptables ont été appliquées de façon conséquente par rapport à l'exercice financier précédent, si les états financiers peuvent être considérés comme donnant une représentation fidèle de la situation financière d'ensemble de l'UNESCO et des résultats de ses opérations, et si les opérations que nous avons vérifiées sont conformes au Règlement financier de l'UNESCO et aux autorisations de ses organes délibérants.
6. Mes opinions sur les états financiers du SEPU (2002 et 2003), de l'IPE (2002 et 2003) et du CIPT (exercice biennal 2002-2003) ne sont assorties d'aucune réserve.

Progrès réalisés pendant l'exercice biennal en cours

7. Dans nos rapports détaillés précédents, nous avons relevé de graves insuffisances dans les pratiques de gestion et de contrôle financiers au Siège et dans les bureaux hors Siège. Nous avons souligné la nécessité de former du personnel au fonctionnement et à l'utilisation des systèmes de gestion financière afin de doter l'Organisation de la capacité voulue dans ce domaine. Nous avons fait observer que les méthodes de travail avaient besoin d'être modernisées pour rattraper le retard pris par rapport aux améliorations des systèmes d'information. Nous avons aussi relevé des problèmes spécifiques concernant l'information communiquée aux organes directeurs, notamment à propos des engagements non liquidés.
8. Depuis notre dernier audit, le Secrétariat a fait un gros effort pour améliorer la situation, et nombre de ses initiatives se sont traduites par des résultats positifs. Une des principales initiatives prises pour améliorer la gestion et le contrôle financiers a été la création du Comité du budget et des finances. Le Comité a joué un important rôle directeur, qui a contribué à renforcer les contrôles en matière de gestion financière et de communication de l'information financière.
9. Le Service d'évaluation et d'audit (IOS) est intervenu dans tous les domaines critiques signalés dans le présent rapport. Nous nous sommes fondés sur ses travaux et constatons que, dans

le laps de temps de trois ans qui s'est écoulé depuis sa création en 2001, IOS a joué un rôle important dans le renforcement de l'environnement de contrôle à l'UNESCO.

Information financière fournie aux organes directeurs

10. Au cours de nos vérifications, nous avons examiné sous l'angle de l'exactitude, du respect des délais, de la pertinence et de l'exhaustivité les documents présentés par le Directeur général aux organes directeurs. Même si des progrès restent encore à faire, nous notons que la qualité de l'information fournie s'est améliorée.

11. Le Comité du budget et des finances devrait :

- **continuer à surveiller de près l'information fournie aux organes directeurs.**

Observations du Directeur général

D'accord. C'est là une priorité élevée pour le Comité du budget et des finances.

Préparation des comptes et des états financiers dans les délais

12. Aux termes de l'article 11 du Règlement financier, "le Directeur général soumet les comptes de l'exercice financier au Commissaire aux comptes au plus tard le 31 mars qui suit la fin de l'exercice considéré". Nous avons signalé dans nos précédents rapports détaillés les retards importants intervenus dans la réception des états financiers et des pièces justificatives relatives aux rubriques retenues pour vérification.

13. Pour la première fois depuis notre nomination comme commissaires aux comptes de l'UNESCO, en 1994, un projet complet des états financiers, y compris les tableaux et les notes, nous a été présenté dans les délais, c'est-à-dire pour le 31 mars 2004. C'est là une amélioration notable par rapport à l'exercice biennal précédent, où les comptes n'ont été finalisés qu'en août 2002. Le Secrétariat a fait un gros effort pour respecter les dates limites, dans des circonstances rendues particulièrement difficiles par la mise en place, à partir du présent exercice biennal, du nouveau système financier de l'Organisation, le système FABS. Le Secrétariat établira bientôt des états financiers trimestriels à l'intention de la haute direction.

14. L'UNESCO a déterminé l'entité qui aurait la responsabilité centrale du rassemblement complet des documents nécessaires à la vérification extérieure des comptes, comme nous l'avons recommandé pendant l'exercice biennal précédent. Cette mesure a amélioré la fourniture des pièces justificatives concernant les rubriques retenues pour vérification.

Engagements non liquidés

15. Selon les conventions comptables de l'UNESCO relatives à la comptabilisation des dépenses, les engagements non liquidés devraient correspondre à des commandes passées, des contrats signés, des services reçus ou d'autres opérations dont la charge est imputable sur les ressources de l'Organisation pour l'exercice en cours et qui seront payables ultérieurement.

16. Les engagements non liquidés à la clôture de l'exercice qui ne représentent plus une charge imputable sur lesdites ressources doivent être annulés.

17. Nous avons fait part aux organes directeurs de nos préoccupations concernant les engagements de dépenses non liquidés depuis la première fois que nous avons été nommés à la fonction de commissaire aux comptes de l'UNESCO, en 1994. En effet, à la suite d'un audit d'IOS

concernant les engagements non liquidés de dépenses au titre du Programme ordinaire de l'exercice biennal antérieur, 4,4 millions de dollars d'engagements non liquidés comptabilisés dans la première version des états financiers avaient dû être annulés parce que ces engagements n'étaient plus valables.

Engagements non liquidés au titre de 2002-2003

18. Nous avons noté qu'en dépit des efforts faits par DCO et le Bureau du budget (BB), des problèmes subsistent pour ce qui est de l'identification exacte des engagements de dépenses non liquidés restant valables. Une fois de plus, il a été demandé à IOS de procéder à un audit détaillé des engagements non liquidés après la clôture de l'exercice financier. L'audit de l'exercice précédent portait sur les engagements non liquidés au titre du Programme ordinaire tandis que, pour le présent exercice biennal, l'audit d'IOS a porté à la fois sur les engagements non liquidés relevant du Programme ordinaire et les engagements non liquidés financés par des fonds extrabudgétaires. Concurrément au travail d'audit d'IOS, DCO a continué à éliminer les engagements qui n'étaient plus valables et a assuré en outre le suivi des résultats de l'audit d'IOS.

19. L'audit d'IOS et le travail de DCO ont permis de repérer et d'annuler environ 6,8 millions d'engagements non liquidés qui avaient cessé d'être valables. On a recensé en outre 1,2 million de dollars d'engagements non liquidés non conformes (Programme ordinaire) qui étaient dûment justifiés par des contrats mais qui auraient dû être imputés sur le budget de 2004. En conséquence, ces engagements ont été annulés en tant que charge inscrite au budget de 2002-2003 mais, avec l'approbation du Conseil exécutif, les dépenses en cause ont fait l'objet de nouveaux engagements pour 2004, qui ont été financés par les reports de fonds.

20. Le solde final des engagements non liquidés, après actualisation au 31 décembre 2003, pour tous les fonds gérés par l'UNESCO s'élève à 63,5 millions de dollars, dont 25,1 millions de dollars pour le Fonds général (Programme ordinaire), 5,2 millions de dollars pour les autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO et 33,2 millions de dollars pour les fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme. La vérification nous a permis d'établir à notre satisfaction que le solde des engagements non liquidés indiqué dans les états financiers est fidèle.

21. Dans l'ensemble, le pourcentage d'engagements non liquidés non conformes, pour ce qui est du Programme ordinaire, fait apparaître une certaine amélioration par comparaison avec le dernier exercice biennal. Ces engagements non liquidés non valables (au titre du Programme ordinaire) se montaient à 2,2 millions de dollars, c'est-à-dire à la moitié des 4,4 millions de dollars de l'exercice biennal précédent. Cependant, les erreurs repérées par IOS dans son audit sont du même type que celles qui ont été signalées dans le passé. Dans certains cas, le contrat n'avait pas été signé avant la fin de l'exercice biennal et rien n'indiquait que l'activité eût démarré avant la fin de l'exercice. Dans d'autres cas, les engagements concernaient des activités achevées pour lesquelles les derniers paiements avaient déjà été effectués ; en outre, certains engagements n'étaient justifiés par aucun document valable. À ce jour, aucune sanction n'a été prise contre les secteurs qui, de façon répétée, passent outre aux conventions comptables et directives de l'UNESCO concernant la présentation d'engagements non liquidés valables.

22. En ce qui concerne la comptabilisation des engagements non liquidés des bureaux hors Siège, nous avons constaté, sur la base des travaux d'IOS, que, dans ces bureaux, la question était particulièrement mal comprise. Dans bien des cas, les bureaux hors Siège comptent comme engagements de dépenses les montants prévus pour l'exécution de leurs plans de travail, au lieu d'inscrire des réservations de fonds correspondant à des obligations juridiques. Une formation s'impose, surtout si l'on considère que les réservations de fonds peuvent désormais être effectuées directement dans les unités hors Siège.

23. Nous souscrivons à la recommandation, formulée par IOS lors de son audit, selon laquelle il est nécessaire d'actualiser les délais applicables à la création et à la liquidation des engagements de dépenses au titre du Programme ordinaire. Les critères ont besoin d'être simplifiés et il faudrait, dans certains cas, fixer des critères temporels plus réalistes. DCO a déjà établi un projet de critères et de directives. Ces directives devraient couvrir les réservations de fonds relatives aux dépenses de personnel ; en effet, à la date du 31 décembre 2003, sur le montant des engagements de dépenses non liquidés au titre du Programme ordinaire, 3,1 millions de dollars (soit environ 13 %) avaient trait à des dépenses de personnel.

24. Il n'existe pas non plus de convention comptable précisant les critères à appliquer pour apprécier la validité des engagements de dépenses financées par des fonds extrabudgétaires. L'absence de directives de ce type concernant les engagements non liquidés extrabudgétaires risque de se traduire par un manque de cohérence dans le traitement appliqué à ces engagements par les différents secteurs et les différents bureaux hors Siège.

25. L'examen auquel nous avons procédé des dossiers d'audit d'IOS et de la suite donnée à l'audit par DCO dans le cas des engagements non liquidés nous a convaincus de la rigueur du travail effectué. À notre avis, il incombe aux secteurs et aux bureaux hors Siège de veiller à la validité des engagements non liquidés. Un mécanisme de suivi régulier devra être mis au point et devra fonctionner tout au long de l'exercice biennal car la nécessité où se trouvent IOS et DCO de procéder de façon récurrente, en fin d'exercice, à de vastes opérations d'audit, d'une part, et de nettoyage, d'autre part, se traduit par une utilisation des ressources hautement inefficace et inappropriée.

26. **L'UNESCO devrait :**

- **continuer à suivre régulièrement le processus de comptabilisation des engagements non liquidés et veiller à son application tout au long de l'exercice biennal ;**
- **mettre au point et appliquer des critères temporels et des directives plus réalistes pour ce qui est des engagements au titre du Programme ordinaire (les directives devraient couvrir les dépenses de personnel) ;**
- **établir des règles et des directives selon lesquelles apprécier la validité des engagements de dépenses financées par des fonds extrabudgétaires et suivre leur application tout au long de l'exercice biennal ;**
- **diffuser les règles et directives concernant les engagements non liquidés ;**
- **mettre en place à l'intention des bureaux hors Siège et des secteurs une formation appropriée concernant la comptabilisation des engagements non liquidés et leur liquidation.**

Observations du Directeur général

D'accord. Les mesures ci-après ont été prises et continueront d'être appliquées et renforcées :

- *Au cours du dernier exercice biennal, à partir de septembre 2003, DCO a prêté son concours aux unités administratives du Siège et hors Siège pour le suivi de leurs engagements non liquidés au titre de 2002-2003. Cela a eu pour effet de réduire la valeur totale des engagements de dépenses de 55 % (74,8 millions de dollars) entre novembre et la clôture des états financiers.*

- *En vue d'améliorer encore le processus d'examen des engagements non liquidés en 2004-2005, et pour répondre aux préoccupations exprimées par le Conseil exécutif et IOS ainsi que par la Commissaire aux comptes, un plan a été établi selon lequel les administrateurs procéderont périodiquement à l'examen de leurs engagements de dépenses, en liaison avec les spécialistes du programme de chaque secteur/bureau. Ce plan a été communiqué aux unités administratives du Siège en juin et aux unités hors Siège au début de juillet. En outre, DCO a fourni à toutes les unités administratives, le 30 juin 2004, les premières listes d'engagements de dépenses non réglés, accompagnées d'instructions, et prévoit de leur communiquer de telles listes régulièrement, ainsi qu'un "guide d'utilisation" fondé sur les conventions comptables/règles régissant la validité des engagements de dépenses, y compris les dépenses de personnel.*
- *DCO a proposé une version révisée de l'appendice 3F du Manuel administratif (Critères temporels de validité des engagements de dépense au titre du Programme ordinaire) ainsi que du point 325 (Engagements de dépense) du Manuel.*
- *DCO est résolu à proposer d'ici décembre 2004 une convention comptable qui régira les engagements de dépenses extrabudgétaires.*
- *Pour assurer la diffusion des règles et directives, DCO s'emploie actuellement à préparer du matériel de formation à l'intention des unités administratives du Siège et des unités hors Siège.*

Fonds d'information, de liaison et de relations publiques - Programme de bons

27. Nous avons exprimé dans nos précédents rapports plusieurs préoccupations concernant le "Programme de bons", en nous inquiétant de constater qu'aucun progrès significatif n'avait été accompli dans l'application de nos recommandations. Ayant réexaminé récemment la situation en ce qui concerne le contrôle exercé sur les bons non remboursés, nous avons noté que des progrès avaient été réalisés.

28. Un logiciel a été développé et mis en place pour enregistrer les ventes et les remboursements de bons. Des informations sur les bons, remontant jusqu'à 1989 (dernière année pour laquelle des dossiers soient encore disponibles), ont été introduites dans le système. IOS a procédé à un audit du programme et, d'une manière générale, s'est déclaré satisfait des données introduites dans le système depuis 1989 et des procédures de fonctionnement du programme. IOS a également examiné le nouveau système d'applications informatiques et a formulé des recommandations visant à améliorer l'efficacité des mécanismes de contrôle.

29. Nous avons procédé à une vérification pour nous assurer que le montant de l'élément de passif correspondant aux bons non remboursés, soit 11,8 millions de dollars à la date du 31 décembre, était globalement raisonnable.

Observations du Directeur général

IOS a procédé à un audit du programme de bons consistant en un examen de l'état financier ainsi que des procédures de fonctionnement et des contrôles, y compris une évaluation de la nouvelle application (LUCAS). Diverses recommandations concrètes ont été formulées, tendant à renforcer les mécanismes de suivi et de contrôle, notamment par des interventions manuelles supplémentaires, et les contrôles de système de LUCAS. Le Secrétariat est résolu à donner suite à ces recommandations d'ici la fin de 2004.

Programme "Pétrole contre nourriture"

Description du programme

30. Le programme "Pétrole contre nourriture" a été lancé en 1997 en application de la résolution 986 du Conseil de sécurité. Il visait à répondre aux besoins humanitaires du peuple iraquien et à mettre en œuvre diverses activités des Nations Unies concernant l'Iraq. Le financement du programme provenait des ventes de pétrole iraquien, dont le produit était réparti par l'ONU entre cinq fonds. Les ressources de l'un des fonds, représentant 13 % des ressources totales, étaient affectées au financement du programme humanitaire dans le nord de l'Iraq. Celles d'un autre fonds, représentant 2,2 % des ressources totales, servaient à financer les dépenses des Nations Unies relatives à l'administration du programme.

31. L'UNESCO ainsi que d'autres institutions spécialisées des Nations Unies administraient une partie des ressources de ces deux fonds. La répartition des ressources en cause entre les institutions spécialisées était approuvée par le Bureau chargé du Programme Iraq, à New York, et se faisait selon plusieurs critères, notamment les propositions budgétaires et la capacité de chaque organisation.

32. Le rôle de l'UNESCO dans ce programme concernait les secteurs de l'enseignement secondaire et supérieur dans le nord de l'Iraq. Comme indiqué par IOS dans son rapport, l'UNESCO était impliquée dans des activités très diverses, qui comprenaient des projets de renforcement des capacités relatifs à la formation d'enseignants et à l'amélioration de la capacité institutionnelle du secteur de l'éducation du pays, la construction et la remise en état d'établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur et d'établissements de formation des maîtres, la fourniture de matériels pédagogiques et d'équipements pour tous les degrés de l'enseignement, la fabrication de mobilier scolaire, notamment de pupitres, et, enfin, l'élargissement de l'accès à l'éducation par la mise en place de moyens de transport.

33. L'UNESCO a tenu une comptabilité séparée pour chacun des deux fonds (le fonds des 13 % et le fonds des 2 %). Les opérations ont également été portées dans les comptes financiers de l'UNESCO. Depuis 2002, elles sont enregistrées dans FABS et incluses dans les états financiers de l'UNESCO sous la rubrique Autres comptes spéciaux et fonds de dépôt. Des états financiers séparés pour chacun des fonds ont été adressés chaque mois au Bureau chargé du Programme Iraq (UNOIP).

34. En application de la résolution 1483 du Conseil de sécurité, le rôle de l'UNESCO au sein du programme "Pétrole contre nourriture" a pris fin le 21 novembre 2003. Tous les projets et avoirs ont été transférés le 20 novembre 2003 à l'Autorité provisoire de la coalition (APC). Conformément à la stratégie de liquidation établie par l'UNOIP, une partie des avoirs provenant du fonds des 2 % ont été remis à l'APC, et une partie aux bureaux de l'UNESCO où ces avoirs étaient utilisés pour l'administration du programme.

35. Pour la période 1997-2003, le montant total des fonds reçus par l'UNESCO au titre du programme s'est élevé à 143,1 millions de dollars, et celui des dépenses correspondantes à 141,8 millions de dollars.

Notre examen

36. Au cours de l'exercice biennal précédent, nous avons procédé à un examen détaillé de l'organisation, des méthodes de travail, des normes professionnelles et des compétences d'IOS, travail qui comprenait aussi un examen de ses rapports et de ses documents de travail. Nous avons conclu que nous pouvions faire fond sur les travaux d'IOS.

37. Dans le cadre de la liquidation du programme "Pétrole contre nourriture" demandée par le Bureau chargé du Programme Iraq, IOS a procédé à la fin de 2003 et au début de 2004 à un audit final de l'action de l'UNESCO au titre de ce programme. Nous avons examiné la portée de cet audit final d'IOS, l'approche qu'il avait adoptée, les procédures qu'il avait suivies et le rapport qu'il avait établi. Nous avons noté qu'IOS employait les services d'une équipe de vérificateurs composée de son propre personnel ainsi que de professionnels appartenant à un important cabinet d'expertise comptable basé en Afrique du Sud. Notre examen nous a conduits à nous entretenir avec des membres de l'équipe de vérificateurs et le personnel de DCO. Au cours de notre examen, nous avons demandé des renseignements sur divers points au sujet desquels l'UNESCO a fourni des explications satisfaisantes.

38. Nous avons examiné les travaux d'IOS sous trois angles : (a) leur impact sur les états financiers de l'UNESCO ; (b) les questions relatives à la gestion et aux contrôles financiers ; et (c) les enseignements tirés. Nous avons conclu de nos évaluations et de nos examens antérieurs du travail accompli par IOS pendant le présent exercice biennal au sujet du programme "Pétrole contre nourriture" que nous pouvions faire fond sur ce travail.

39. Même si les résultats de son audit étaient généralement positifs, IOS a formulé 22 recommandations que la direction a été invitée à prendre en considération pour s'engager dans d'autres programmes de même nature. Un grand nombre des recommandations formulées par IOS avaient pour objet de susciter une réflexion sur les enseignements tirés. Ces recommandations concernent principalement l'établissement des états financiers, le processus des achats et les comptes de régie d'avance.

40. Il n'entre pas dans le champ de notre mission concernant le programme "Pétrole contre nourriture" de nous prononcer sur la valeur des résultats obtenus au regard des sommes dépensées, mais seulement d'émettre une opinion sur les états financiers de l'UNESCO.

Notre conclusion

41. Pour 2002-2003, le montant total des recettes provenant des fonds du programme "Pétrole contre nourriture" a été de 94,5 millions de dollars, et celui des décaissements correspondants de 93,8 millions de dollars.

42. En tant que commissaires aux comptes de l'UNESCO, nous émettons pour chaque exercice biennal, à l'issue de notre vérification, une opinion sur les états financiers de l'UNESCO, dans lesquels sont inclus les fonds relatifs au programme "Pétrole contre nourriture". Comme lors de l'exercice précédent, nos sondages se sont étendus, pour l'exercice 2002-2003, aux recettes et dépenses du compte des 13 % et du compte des 2%, dans la mesure où de tels sondages étaient significatifs et où nous les avons considérés comme nécessaires à l'examen des états financiers de l'UNESCO.

43. Sur la base de notre travail de vérification des états financiers de l'UNESCO et de l'audit final d'IOS concernant le programme "Pétrole contre nourriture", nous sommes en mesure d'émettre au sujet des états financiers de l'Organisation une opinion qui n'est assortie d'aucune réserve.

44. Au terme de notre vérification, la direction étudiait le rapport d'audit final d'IOS et préparait la réponse qu'elle entendait lui donner et un plan d'action. À notre avis, les conclusions et recommandations formulées par IOS sont extrêmement importantes et visent non seulement l'action passée mais aussi et surtout les enseignements à en tirer et les aspects que l'UNESCO devra examiner avant d'accepter à l'avenir pareille mission. Cela supposera une discussion au sein de la

direction ainsi qu'un plan d'intervention et d'action approprié, assorti d'un calendrier et d'une attribution des responsabilités.

Commission indépendante d'enquête sur le programme "Pétrole contre nourriture"

45. En avril 2004, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, a créé une commission indépendante de haut niveau chargée d'enquêter sur l'administration et la gestion du programme "Pétrole contre nourriture" en Iraq. Le Conseil de sécurité de l'ONU a ensuite adopté à l'unanimité sa résolution 1538 (2004), par laquelle il approuvait la nomination de la commission d'enquête et demandait aux fonctionnaires et au personnel de l'Organisation, à l'Autorité provisoire de la coalition en Iraq et à tous les États membres, y compris leurs autorités réglementaires, de coopérer pleinement à l'enquête.

46. L'équipe d'enquêteurs a indiqué qu'elle avait l'intention d'adresser des demandes de renseignements à l'UNESCO dans le cadre du rassemblement et de l'examen des informations relatives à l'administration et à la gestion du programme "Pétrole contre nourriture".

47. En prévision des travaux de la commission d'enquête indépendante, IOS a entrepris d'examiner si la documentation disponible concernant ce programme est complète.

Observations du Directeur général

Le Directeur général est résolu à tenir compte des enseignements qu'IOS a identifiés dans son audit pour les programmes futurs de même nature. En outre, le Directeur général a la ferme intention de coopérer pleinement avec la commission d'enquête indépendante sur le programme "Pétrole contre nourriture".

Cas de présomption de fraude

48. Nous tenons à indiquer que, dans le cadre du Mandat additionnel régissant la vérification des comptes (Règlement financier, annexe, paragraphe 6), IOS nous a informés de nouveaux cas de fraude ou de présomption de fraude. Nous constatons avec satisfaction que l'UNESCO continue à sanctionner sévèrement ceux de ses employés qui sont impliqués dans des irrégularités financières. Dans cinq des six cas signalés dans notre rapport intégral concernant l'exercice biennal 2000-2001 (165 EX/29 Add.), l'affaire est close, et 76.750 dollars ont été récupérés.

49. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, sept cas ont fait l'objet d'une enquête de la part d'IOS. Dans l'un des cas, l'Organisation n'avait pas subi de préjudice financier. Le préjudice financier subi par l'Organisation dans les autres cas se monte à 511.819 dollars. Des mesures disciplinaires ont été et continuent d'être prises lorsqu'il y a lieu. Nous estimons digne d'éloges l'approche adoptée par IOS pour le suivi de ces affaires, qui comporte une analyse des mécanismes de contrôle destinée à identifier les insuffisances qui ont rendu possibles les irrégularités ou qui ont retardé leur détection et l'adoption de recommandations sur les dispositions à prendre pour y remédier. Un grand nombre des mesures recommandées par IOS devraient être appliquées à toutes les unités hors Siège et au Siège afin de prévenir de telles irrégularités. Nous notons que cela se fera par la diffusion d'un rapport d'IOS sur les "enseignements tirés" des irrégularités commises dans les bureaux hors Siège. Ce rapport sera communiqué à tous les bureaux et à toutes les unités du Siège, conformément à la volonté de l'UNESCO de renforcer l'ensemble des contrôles au sein de l'Organisation.

FABS - Évaluation des contrôles automatisés

50. L'existence de solides dispositifs de contrôle interne est très importante pour la gestion des risques comme pour la gestion et le contrôle financiers. IOS a achevé à la fin de 2002 un examen de la sécurité de FABS et 33 recommandations visant à renforcer la sécurité du système ont été formulées. À ce jour, elles ont été intégralement mises en œuvre pour 37 % d'entre elles. Nous avons inclus un examen de ce système dans notre audit financier afin de nous faire une idée de la procédure comptable et du cadre logistique des contrôles internes.

51. Cet examen, s'agissant d'un système de planification des ressources des organisations tel que FABS, a requis de notre part une évaluation des contrôles automatisés configurés dans FABS. Dans le cadre de notre examen, nos spécialistes des TI ont effectué des tests et recueilli des informations sur ces contrôles automatisés configurés dans FABS en se concentrant sur deux niveaux distincts de contrôle :

- les contrôles informatiques généraux, qui sous-tendent tous les modules mis en œuvre au sein de FABS ;
- les contrôles d'application, qui sous-tendent chacun un cycle d'activités particulier : dépenses, voyages et grand livre de comptes et établissement des rapports financiers.

52. Ce travail n'a pas compris l'évaluation des contrôles effectués par les systèmes hérités du passé (systèmes "légés") qui sont reliés à FABS tels que le système de gestion de la paie de l'UNESCO et SISTER. En outre, notre évaluation n'était pas destinée à repérer, et n'aurait probablement pas repéré, toutes les faiblesses éventuelles de l'application FABS. Elle ne visait pas à mettre en évidence des erreurs spécifiques dans l'information financière enregistrée non plus qu'à déceler des fraudes. L'évaluation et ses conclusions sont essentiellement fondées sur une étude en ligne des paramètres configurés dans l'application FABS, sur un examen de la documentation et sur des entretiens avec le personnel du service concerné. Nous sommes préoccupés par le fait que plusieurs contrôles de sécurité électroniques cruciaux ne sont pas correctement gérés dans FABS.

53. Nous mettons actuellement la dernière main à une lettre de recommandations détaillée qui sera envoyée à la Division du Contrôleur financier et à la Division des systèmes d'information et des télécommunications. Cette lettre décrira les faiblesses que nous avons constatées en énonçant par ordre de priorité celles qui requièrent à notre avis une attention particulière. Nous encourageons également la Division des systèmes d'information et des télécommunications à mettre immédiatement en œuvre toutes les recommandations issues de l'audit d'IOS.

Nécessité d'améliorer la gestion des droits et privilèges d'accès des utilisateurs membres de l'équipe de soutien technique central

54. Dans FABS, le principal mécanisme de contrôle consiste en la gestion des droits et privilèges d'accès des utilisateurs. Nous avons constaté que l'équipe de soutien technique central de FABS au sein de l'UNESCO avait accès aux opérations d'enregistrement dans FABS. En outre, plusieurs utilisateurs de l'équipe disposent également de droits d'accès permettant de créer dans le système et d'y modifier pratiquement toutes les opérations financières. Il y a là un domaine à haut risque qui a également été repéré dans l'audit d'IOS et qui pourrait nuire à l'intégrité des données financières, à la confidentialité et à la sécurité des informations financières ainsi qu'à la fiabilité des analyses rétrospectives du fonctionnement du système en ce que les utilisateurs en question pourraient modifier des opérations financières. Nous estimons que dans un système financier il est crucial que les utilisateurs n'aient accès qu'aux fonctions expressément nécessaires à l'exécution de leurs tâches. Ceci vaut également pour l'équipe de soutien technique central.

Faiblesse des procédures de modification des applications

55. Pour qu'un contrôle efficace soit exercé, il faut également que toute modification de la logique de traitement des systèmes informatisés tels que FABS ait été dûment autorisée et testée avant d'être mise en œuvre. Un principe fondamental du maintien de contrôles financiers adéquats dans un système informatisé est qu'il faut assurer la séparation qui s'impose entre les personnes qui initient une opération et l'autorisent et celles qui l'enregistrent. Une organisation ne devrait permettre que dans des cas exceptionnels aux personnes qui contrôlent le lancement et l'autorisation d'opérations de modifier les données et les programmes informatiques.

56. Au cours de notre travail, nous avons constaté que le personnel de l'équipe de soutien central chargée de FABS avait mis au point une procédure officielle pour accepter les demandes de modification, effectuer et tester les modifications demandées et les intégrer à l'environnement d'exploitation de FABS. Nous avons toutefois constaté que cette procédure n'était pas toujours suivie. Nous avons également remarqué que des membres de cette équipe étaient en mesure d'apporter des modifications aux tableaux et à la configuration de FABS.

57. Il s'ensuit que le contrôle dépend essentiellement de l'honnêteté et de l'intégrité de ces personnes. Sans mettre celles-ci en doute, nous sommes préoccupés par le fait que des erreurs peuvent survenir dans FABS. Nous estimons qu'il faudrait mettre en place des contrôles compensatoires pour contre-vérifier efficacement l'exactitude et le bien-fondé des modifications introduites dans le système et veiller à ce que les approbations préalables aient été données et des essais exhaustifs effectués avant la mise en œuvre de révisions.

Conclusion

58. Remédier aux faiblesses qui seront signalées dans notre prochaine lettre de recommandations est d'une importance cruciale pour prévenir et déceler les erreurs dans le système FABS. Si l'on s'y attache, on pourra résoudre la plupart des problèmes dans un délai raisonnable. C'est pourquoi au cours du prochain exercice biennal nous réévaluerons et suivrons les progrès accomplis au sein de l'UNESCO pour corriger les déficiences du contrôle qu'IOS et nous-mêmes avons constatées dans notre évaluation des contrôles automatisés intégrés à FABS.

Observations du Directeur général

Le Directeur général s'est engagé à remédier d'ici la fin de 2004 aux faiblesses du contrôle identifiées tant par la Commissaire aux comptes que par IOS.

Caisse d'assurance-maladie

59. À la demande de la Conférence générale nous avons procédé à un audit de la Caisse d'assurance-maladie de l'UNESCO (CAM). Cet audit est maintenant achevé et nous avons présenté notre rapport, où figurent nos recommandations, au Directeur général.

60. Le Directeur général nous a informés que notre rapport sera considéré comme une contribution à l'étude plus vaste de la CAM qu'il est en train d'entreprendre. Nous avons également été informés que le Directeur général compte présenter cette étude accompagnée de notre rapport intégral au Conseil exécutif à sa 171^e session. Ceci donnera à toutes les parties prenantes l'occasion d'examiner du même coup les questions de politique générale concernant la CAM ainsi que ses aspects financiers et opérationnels.